

Le spectre d'une nouvelle vague à l'horizon

Les chiffres actuels rassurent mais un retour en force du virus et de ses variants ne serait pas à exclure

Colloque de Marrakech autour de la délimitation des frontières maritimes
Enjeux méditerranéens et incidences éventuelles sur la paix et la sécurité internationales



Page 2

Omar Hilale dénonce au Conseil de sécurité l'enrôlement militaire des enfants par les groupes armés



Page 5

L'activité industrielle continue de s'améliorer pour le troisième mois d'affilée



Page 10

La Supercoupe de la CAF entre le Raja et Al Ahly à Doha avancée au 22 décembre

Les Verts contestent la date



Page 23



Toutes les mesures préventives ne seraient pas de trop

Lire page 4

Colloque de Marrakech autour de la délimitation des frontières maritimes

Enjeux méditerranéens et incidences éventuelles sur la paix et la sécurité internationales

Actualité



Avec la participation de plusieurs experts, chercheurs et universitaires marocains et étrangers, un colloque international a été tenu les 3 et 4 décembre à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) de Marrakech, sous le thème : « La délimitation des frontières maritimes en rapport avec la paix internationale ».

Ce conclave, initié par le Laboratoire des études constitutionnelles et l'analyse des crises et politiques, de l'Université Cadi Ayyad (UCA) s'est focalisé, à travers les interventions et les débats qui l'ont animé sur les problématiques stratégiques que pose la délimitation des frontières maritimes mais aussi sur les contextes historiques, conceptuels, juridiques et géopolitiques y ayant trait.

Organisée en forme hybride, en présentiel et en distanciel, cette conférence universitaire internationale a été marquée par la présentation de 19 exposés faits par des chercheurs issus du Maroc, de la Grande-Bretagne, de la Russie, du Sultanat d'Oman, de la Jordanie, de l'Irak et de la France.

Le colloque a été l'occasion de débattre des enjeux relatifs à cette question, particulièrement dans le bassin méditerranéen, qui a toujours été, à travers l'histoire, un carrefour géostratégique notamment des échanges commerciaux internationaux.

En effet, les frontières maritimes en Méditerranée matérialisent la totalité des délimitations maritimes tracées entre l'ensemble des pays riverains de cette mer qui s'étend sur un espace de plus de deux millions de kilomètres carrés et borde trois continents, à savoir l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

Ces frontières sont définies en vertu du droit international de la mer, codifié par la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée à Montego Bay, en Jamaïque en 1982. Toutefois, si certaines frontières font l'objet d'accords bilatéraux négociés, d'autres sont sujets de contesta-

tions par les Etats concernés pour des raisons généralement historiques, géopolitiques, géostratégiques ou particulièrement économiques du fait de la découverte d'importants gisements offshore d'hydrocarbures en Méditerranée orientale...

Abdelkarim Taleb, doyen de la Faculté de droit de Marrakech estime que ledit colloque s'avère d'une grande actualité et intervient dans un contexte marqué par l'adoption par le Maroc de deux lois relatives à la délimitation de ses frontières maritimes qui visent à parachever la souveraineté du Royaume sur son domaine maritime et à actualiser la législation nationale, en vue de l'harmoniser avec les conventions internationales, dont notamment celle de l'ONU sur le droit de la mer, a-t-il développé.

De son côté, le chef du département de droit public à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Marrakech, Saïd Aghrib, a fait observer que le thème central de ce colloque universitaire international est « d'une grande actualité, ancienne et renouvelée », notant que l'acuité de cette question s'explique par la montée de voix appelant à l'ouverture et à l'abolition des frontières économiques, face à celles qui plaident, tout au contraire, en faveur de la délimitation des frontières maritimes.

D'autre part, l'enseignant-chercheur à l'Université Moulay Ismail de Meknès, Mohamed El Bezzaz, dans son exposé intitulé « La délimitation des frontières maritimes : les fondements juridiques et les pratiques internationales », a relevé que la problématique de la délimitation des frontières maritimes est d'ordre juridique, étant donné la diversité des systèmes juridiques contenus dans la convention de l'ONU sur le droit de la mer, ce qui soulève une grande difficulté au niveau de la délimitation des frontières.

Si les frontières terrestres sont nettement délimitées, celles maritimes

s'avèrent moins délimitées et engendrent, de ce fait, de véritables problèmes dans les relations internationales et génèrent des conflits, notamment en Méditerranée, a-t-il expliqué.



Abdelkarim Taleb,
doyen de la Faculté
de droit de Marrakech
*Une rencontre d'actualité
qui intervient dans un
contexte marqué par
l'adoption par le Maroc
de deux lois relatives
à la délimitation de ses
frontières maritimes qui
visent à parachever la
souveraineté du Royaume
maritime et à actualiser
la législation nationale,
en vue de l'harmoniser
avec les conventions
internationales*

Pour sa part, abordant un tout autre volet, de cette composante complexe de la sphère mondiale des relations internationales, Abdelaali Bouzebaa, chercheur à la FSJES de Fès, a relevé que l'évolution technologique et scientifique a démontré que les eaux méditerranéennes recèlent de grandes richesses, ce qui a contribué à alimenter les conflits et les crises survenus entre les pays riverains et frontaliers.

Rappelant que la communauté internationale, consciente de la complexité des problématiques de cette question, s'est déployée depuis le 19^{ème} siècle sur la voie d'élaborer des solutions durables à ces conflits ayant trait à l'exploitation des richesses maritimes et de conclure des conventions et accords à même de réglementer et régir ce domaine.

Selon ce chercheur, les Etats du Sud perçoivent leur partenariat avec les pays de l'hémisphère nord du bassin méditerranéen comme un mécanisme de nature à renforcer les échanges commerciaux, alors que ceux du Nord le considèrent comme un « mécanisme » à même de faire face aux défis et aux menaces relatives à l'immigration et au terrorisme.

A cet égard précisément, l'enseignant chercheur à l'Université Sultan Qabus (Oman), Abdennacer Assayed Mohamed Al Jihani, a traité, dans son intervention, des répercussions du trafic des immigrants sur la souveraineté des pays, faisant observer que le bassin méditerranéen est la région la plus impactée par ce phénomène.

Par ailleurs, dans son intervention, intitulée « Les menaces maritimes dans le bassin méditerranéen et leurs répercussions sur la sécurité internationale – la pollution maritime comme modèle », Mme Hanane Mourad, professeur de droit public à la Faculté de droit de Mohammédia, a livré un aperçu détaillé sur ce fléau écologique en tant que menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

De tous les domaines du droit international et des relations internationales, de tous les codes et droits enseignés à l'Université et régissant les rapports internationaux et les conventions s'y rapportant, le droit de la mer ou le droit maritime est le plus complexe en matière de formulation, de conceptualisation et d'application. Cela provient des difficultés techniques objectives ayant trait à la détermination des distances, des profondeurs des mers et de ce que recèlent celles-ci comme richesses énergétiques ou même alimentaires, les enjeux économiques et géostratégiques accentuant l'incapacité de trouver des consensus bilatéraux ou multilatéraux à même d'endiguer l'exaspération des conflits par les défis démographiques, climatiques, économiques et sociaux, qui se dressent contre tous les processus de consensus, de cohabitation et de coopération entre les pays de la région méditerranéenne.

Rachid Meftah

ROYAUME DU MAROC

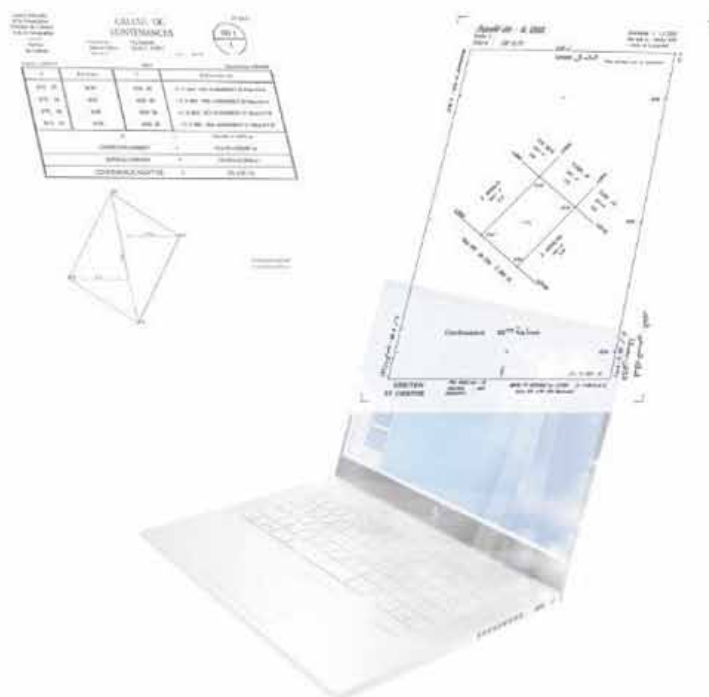


Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie

TÉLÉCHARGEZ EN TOUTE QUIÉTUDE VOTRE PLAN CADASTRAL ET LE CALCUL DE CONTENANCE

Paiement et téléchargement
via le portail

www.ancfcc.gov.ma



Pour toute information, Veuillez contacter le 05 30 14 14 14
ou consulter le site : www.ancfcc.gov.ma

Le spectre d'une nouvelle vague à l'horizon

Les chiffres actuels rassurent mais un retour en force du virus et de ses variants ne serait pas à exclure



Toutes les mesures préventives ne seraient pas de trop



P our ne pas se laisser submerger par une nouvelle vague de Covid-19 et face à l'éventuelle arrivée du variant Omicron dont on ignore encore la dangerosité, le Comité scientifique et technique national pourrait bien recommander au gouvernement de prendre de nouvelles mesures restrictives dans l'espoir de faire face à une possible recrudescence de contamination.

Après la fermeture des frontières aériennes et maritimes, l'interdiction de tous les festivals et les grandes manifestations culturelles et artistiques, «la possibilité de durcir les mesures restrictives ou même de réinstaurer le confinement ou le couvre-feu reste envisageable, eu égard aux courbes des contaminations en hausse significative, après plusieurs semaines de stabilité», nous explique un membre dudit comité. «En plus, ce qui pourrait aggraver la situation sanitaire en cas de propagation du nouveau variant Omicron, c'est le nombre de personnes non-vaccinées et celles qui n'ont pas encore pris la 3ème dose, 6 mois après avoir reçu la deuxième», souligne-t-il. «Pour être efficace, protéger les vies, réduire le risque d'émergence de variants et vaincre la pandémie, la vaccination devrait être complète, large et rapide», estime le spécialiste. «Si le variant Omicron se mettrait à circuler, on aurait des contaminations encore plus importantes qu'avec le variant actuel», a-t-il mis en garde, avant de recommander aux Marocains de limiter les «moments de convivialité» en intérieur dans les sphères privées et professionnelles. Parce que, selon lui, «de déroulé de la vague est toujours le même: une circulation initialement faible fait place à une reprise des contaminations, qui se propage ensuite à toutes les classes d'âges». «L'incidence atteint alors rapidement des niveaux élevés, avec à l'horizon toujours le

risque de tensions hospitalières», conclut-il.

Malgré ce regain de l'épidémie, le Maroc est relativement épargné par cette flambée épidémique, comparé aux pays voisins, notamment l'Algérie qui a vu le nombre de cas exploser, ou encore la Tunisie qui connaît également une hausse de 31% des contaminations par rapport à la semaine précédente. Le constat est encore plus critique en Europe. L'Organisation mondiale de la Santé a d'ailleurs alerté sur le risque d'un demi-million de morts dans le vieux continent d'ici février 2022.

Le bilan épidémiologique, communiqué lundi par le ministère de la Santé, fait état de 2.806 cas actifs, dont 52 nouveaux cas confirmés, portant le total national des contaminations à 950.643. 11 nouveaux cas sévères ont été admis en réanimation en 24H portant le nombre de patients sous respiration artificielle à 78 et ceux sous intubation à 7. Selon la plateforme de veille et de suivi de nos confrères de Hesperess, le taux d'occupation des lits de réanimation dédiés au Covid-19 s'établissait, quant à lui, à 2%, lundi. Le Maroc n'a, par ailleurs, recensé aucun décès dû au Covid-19 durant ces dernières 24H. Le total national des décès depuis le début de la pandémie reste donc stable à 14.788 avec un taux de létalité également stable ce lundi et qui s'établit à 1,56%.

Contacté par Libé, Dr A.O., médecin anesthésiste-réanimateur au CHU Ibn Rochd de Casablanca, s'est montré rassurant. «L'heure n'est pas à la panique», a-t-il souligné. Et d'ajouter : «Nous ne sommes pas dans le mouvement de déprogrammation massive que nous avons connu lors des vagues précédentes». «Ça n'est pas encore la catastrophe telle qu'on a pu constater lors des précédents épisodes. Mais il y a toujours un décalage de 15 jours

entre ce qui se passe sur le terrain et son retentissement dans les hôpitaux», a-t-il précisé. «Qu'est-ce qu'il en sera dans 15 jours, trois semaines ? Je ne saurais le dire parce que nous avons appris à être extrêmement méfiants quant aux prédictions», a noté le spécialiste.

«Les conjugués de la vaccination, du pass vaccinal et du maintien du port du masque ont permis de mener une vie presque normale, mais avec l'arrivée de l'hiver, la reprise épidémique est assez prévisible: plusieurs études estiment que les conditions climatiques expliquent, directement ou indirectement, 20% des variations de vitesse de propagation de l'épidémie», nous a expliqué Dr A.O.

Notre interlocuteur estime, par ailleurs, que la vaccination reste hautement efficace pour la majeure partie des personnes contre le risque de forme sévère de la maladie mais ne peut contenir l'épidémie à elle seule. Selon lui, elle doit donc être combinée avec d'autres types de mesures. «Pour éviter un rebond de l'épidémie, les gestes barrières restent plus que jamais d'actualité», dit-il. «Globalement, les Marocains se sont bien appropriés le masque au début de l'épidémie. Ils ont compris son intérêt, il faut simplement renouveler l'attention et le porter correctement. Certes, il y a un léger relâchement et c'est normal après deux ans d'épidémie. Nous avons l'impression de ne pas voir le bout du tunnel», assure-t-il. «Actuellement, nous sommes en période automnale, c'est une période très favorable à la transmission du virus: on aère moins et les densités de population dans les lieux publics peuvent être importantes. D'où la nécessité de porter le masque», insiste-t-il.

Pour sa part, Dr Rania.O, médecin-biologiste, explique dans une déclaration à Libé que si l'incidence est

plus faible chez les vaccinés que chez les non-vaccinés, «c'est parce qu'on se fait principalement tester lorsqu'on est malade et que le risque de l'être est plus fortement réduit par la vaccination que le risque d'être infecté». «Autrement dit, comme on le sait depuis le début, la propagation de ce virus sournois se fait aussi par les personnes asymptomatiques et donc à bas bruit. Il y a donc une transmission aveugle qu'on ne détecte pas», souligne-t-elle. «Pour l'heure, c'est un double message d'alarme que nous lançons : se faire vacciner, bien sûr, mais aussi se remettre de respecter les gestes barrières, le port du masque, l'aération des locaux...», a martelé Dr Rania.O. «Quand les mesures barrières sont moins respectées, il est clair que le virus circule d'autant plus vite. Et c'est particulièrement vrai quand le climat est

froid et humide, et que les gens restent plus longtemps en intérieur», assure-t-elle. Dans un contexte marqué par une pénurie de soignants, cette spécialiste en biologie médicale appelle surtout à accélérer l'administration d'une dose de rappel. «La dose de rappel offre une protection 10 à 20 fois supérieure. Les personnes qui ont eu leur deuxième dose il y a six mois, ne doivent pas négliger ce rappel, parce que leur protection s'amoindrit petit à petit», précise-t-elle.

Rappelons, dans ce sens, que le nombre de bénéficiaires de la première dose du vaccin depuis le début de la campagne nationale a atteint 24.437.002, la deuxième dose 22.718.820 tandis que le nombre de bénéficiaires de la D3 a à peine atteint 1.806.501.

Mehdi Ouassat

Fabrication des vaccins anti-Covid Le Maroc cité en exemple par l'OMS

Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a mis en avant les initiatives prises par quelques pays africains, dont le Maroc, qui ont signé des accords ou des protocoles d'accord pour la fabrication de vaccins contre le Covid-19.

Intervenant lors d'une réunion tenue en ligne depuis Kigali sur le partenariat pour la fabrication des vaccins en Afrique, M. Tedros a souligné l'importance de la production locale de vaccins en tant qu'élément essentiel pour la réalisation des objectifs de la couverture sanitaire universelle.

«Avant même la pandémie, nous savions que la production locale de vaccins est un élément essentiel du cheminement vers la couverture sanitaire universelle», a-t-il soutenu. «Au-delà du Covid, il y aura toujours des maladies et des épidémies ; c'est pourquoi la production locale de vaccins est importante», a-t-il relevé.

Le directeur général de l'OMS s'est attardé, dans ce sens, sur les efforts accomplis dans le continent pour le développement d'une industrie de fabrication de vaccins, notant que «le Maroc, l'Égypte, le Rwanda et le Sénégal ont tous signé des accords ou des protocoles d'accord pour la fabrication de vaccins contre le Covid-19 dans leurs pays».

Il s'est félicité, en outre, de l'entrée en vigueur récemment du Traité de l'agence africaine des médicaments, ouvrant la voie, a-t-il dit, à l'amélioration de la qualité, de la sécurité, de l'efficacité, de la disponibilité des médicaments et des vaccins à travers le continent.

Série d'entretiens à Budapest entre Nasser Bourita et ses homologues tchèque, slovaque et polonais

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, lundi à Budapest, une série d'entretiens avec ses homologues tchèque, Jakub Kulhánek, slovaque, Ivan Korčok, et polonais, Zbigniew Rau.

Ces entretiens ont été l'occasion pour les trois ministres de souligner l'intérêt particulier qu'ils accordent au Maroc et leur admiration des réformes entreprises ces dernières années sous la conduite clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI.

Ils ont aussi tenu à saluer la gestion exemplaire par le Maroc de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et surtout la réussite de sa campagne de vaccination.

Les ministres des Affaires étrangères de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Pologne ont été également unanimes à souligner le rôle du Maroc comme pays pourvoyeur de paix et de stabilité et modèle régional en matière de développement et de sécurité.

Ils ont ainsi réitéré leur volonté de soutenir le rôle du Maroc en tant que partenaire clé

d'Europe et source de stabilité au niveau régional et international.

Les ministres ont également souligné que le Maroc constitue une véritable plateforme de développement et un relais de croissance pour toute la région. Ils ont marqué leur intérêt pour raffermir le partenariat économique avec le Royaume et l'inscrire dans une perspective de renforcement du positionnement de leurs pays en Afrique, continent qui regorge d'importantes opportunités, afin de s'attaquer notamment aux causes profondes de la migration irrégulière.

Ils ont par ailleurs été unanimes à soutenir le Maroc en tant que partenaire stratégique de l'Union européenne, insistant sur la nécessité pour l'UE de faire plus pour soutenir le rôle du Royaume en matière de renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la zone euro-africaine et d'appuyer davantage son développement.

Réaffirmant la volonté de leurs pays de raffermir les relations de coopération bilatérale avec le Maroc, les ministres ont de même accordé une impor-



tance particulière au développement de la coopération en matière de recherche et de développement et dans les domaines universitaire et d'échange d'étudiants.

M. Bourita avait également eu plus tôt dans la journée une rencontre avec son homologue hongrois, Péter Szijjártó. Les deux ministres s'étaient réjouis de l'excellence des relations entre le

Maroc et la Hongrie, tout en affirmant leur volonté commune de les consolider davantage à travers l'exploration de nouveaux domaines de coopération et de moyens de renforcer les consultations sur des questions d'intérêt commun.

Ils ont également insisté sur l'importance d'élever le niveau de leur coopération économique et commerciale à la hauteur de l'ex-

cellence de leurs relations politiques bilatérales.

Ces entretiens entre M. Bourita et les ministres des Affaires étrangères de la Hongrie, la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie, les quatre pays membres du Groupe de Visegrád "V4", ont eu lieu en amont de la première réunion ministérielle "V4+Maroc" qui se tiendra mardi à Budapest.

Omar Hilale dénonce au Conseil de sécurité l'enrôlement militaire des enfants par les groupes armés



L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale a dénoncé, devant le conseil de sécurité à New York, l'enrôlement militaire des enfants par les groupes armés, le qualifiant d'une des "plus graves" violations des droits de l'Homme.

"Le recrutement des enfants dans les camps de réfugiés par les groupes armés est l'une des plus graves violations de leurs droits", a affirmé M. Hilale qui intervenait lors d'une réunion du Conseil de sécurité, en formule ariá, organisée par les Missions permanentes du Vietnam, Kenya, Niger, Norvège, Russie, Etats Unis, Malte et Saint Vincent-et-les Grenadines, sous le thème

"Relever les défis des enfants sans protection parentale dans les situations de conflit".

Priver ces enfants de la protection parentale et de tous leurs droits représente une violation du droit international, a-t-il indiqué, soulignant que les auteurs de ces violations d'enrôlement d'enfants soldats, ainsi que ceux qui les aident doivent être "pleinement" tenus responsables.

L'ambassadeur a tenu à expliquer que dans des situations de conflit, ce sont les enfants qui paient le prix le "plus lourd", en particulier ceux qui vivent dans des camps de réfugiés, ceux qui sont déplacés à l'intérieur des pays, les migrants et les enfants des minorités, relevant que leurs vulnérabilités

s'amplifient lorsqu'ils sont dépourvus de la protection parentale, séparés de leur famille, non accompagnés ou orphelins.

Les droits fondamentaux de tous les enfants, en particulier ceux sans protection parentale, doivent être respectés, protégés, affirmés et considérés comme une priorité, a-t-il insisté, rappelant à cet effet les Appels du Secrétaire général de l'ONU visant à sauver les vies, à protéger les sociétés et à mieux se relever.

M. Hilale a, dans ce cadre, appelé les États membres à donner la priorité à l'éducation, l'alimentation, la santé et la sécurité des personnes vulnérables, y compris les enfants dans les situations de conflit armé, ajoutant que les enfants non accompagnés et ceux séparés de leur famille ont besoin d'une protection spécifique. "Il est important de s'assurer qu'ils bénéficient de tous les droits et dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres instruments pertinents, a-t-il indiqué.

L'ambassadeur a souligné à cet égard l'importance de procéder à l'enregistrement de tous les enfants, quelle que soit leur condition, d'assurer le suivi de tous les enfants qui ont été séparés de leurs familles et d'identifier dûment les enfants réfugiés.

Il y a lieu aussi d'assurer l'accompagnement des enfants migrants, a-t-il poursuivi.

"Ces actions sont essentielles pour ga-

rantir cette protection spécifique à ces enfants vulnérables contre toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus, leur recrutement dans des groupes armés en tant qu'enfants soldats ou autres travaux forcés, ainsi que contre les mariages forcés et d'autres pratiques néfastes", a-t-il encore insisté.

Il a estimé, dans ce sens, que la communauté internationale doit réaffirmer une nouvelle fois l'engagement politique et la volonté de garantir les droits de tous les enfants dans toutes les circonstances et de les protéger contre toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus.

"Nous devons trouver des moyens de suivre, surveiller, signaler et répondre aux violations perpétrées contre les enfants privés de protection parentale, en particulier celles commises sans impunité", a indiqué M. Hilale, notant que la tâche "est certes difficile mais reste vitale". "Nous devons travailler ensemble pour tirer les leçons de la malheureuse montée de la violence pendant la pandémie de COVID-19", a-t-il dit.

L'ambassadeur a, en outre, réitéré le "plein" engagement du Maroc, pays partie à la Convention sur les droits de l'enfant et ses trois protocoles optionnels, pour la protection et la promotion de tous les droits des enfants, ajoutant que le Royaume usera de toute opportunité pour réaffirmer cet engagement indéfectible.

“La transformation digitale et intelligente de l'Afrique locale”, au cœur des débats à la 5^{ème} édition du FAMI à Marrakech

Les travaux de la 5^{ème} édition du Forum africain des managers territoriaux et des instituts de formation ciblant les collectivités territoriales (FAMI5), un événement placé sous le thème “La transformation digitale et intelligente de l'Afrique locale : le temps d'agir c'est maintenant !”, se sont ouverts lundi à Marrakech.

Organisé par Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU- Afrique) à travers son Académie africaine des collectivités territoriales (ALGA), en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) relevant du ministère de l'Intérieur, le Conseil de la région Marrakech-Safi, l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, l'Association des régions du Maroc (ARM), l'Association marocaine des présidents des conseils des préfectures et des provinces (AMPCPP) et l'Association marocaine des présidents des conseils communaux (AMPCC), ce Forum s'insère dans le cadre de la contribution de CGLU-Afrique à la décennie de l'Action des Nations unies.

Tenu en format hybride (présentiel et en ligne), cet événement qui se poursuit jusqu'au 11 décembre courant, connaît la participation de représentants des Etats et des gouvernements nationaux, des organisations internationales, des collectivités territoriales, des associations nationales des collectivités territoriales, des élus locaux, des managers territoriaux africains, des instituts d'ancrage d'ALGA

de CGLU-Afrique et ses partenaires, des universités et établissements de formation, des partenaires au développement et des bailleurs de fonds, des acteurs de la société civile, des représentants du secteur privé, ainsi que des étudiants et des jeunes.

Le forum sert ainsi d'occasion pour s'informer et échanger sur la dynamique de la transformation digitale et intelligente au niveau des collectivités territoriales africaines, notamment à l'ère de la pandémie du Covid-19 et au-delà, en mettant l'accent sur les engagements pris aux niveaux mondial et africain, les progrès réalisés, les défis et obstacles, les innovations et les pratiques d'excellence au niveau des collectivités territoriales et des autres acteurs et parties prenantes engagés et impliqués dans la dynamique de la transformation digitale et intelligente.

Plusieurs intervenants à l'ouverture de ce conclave ont été unanimes à souligner que “les pays et les villes insistent, désormais, dans leur vision stratégique sur la e-gouvernance, la numérisation, le développement des villes intelligentes, faisant de ce choix une orientation stratégique pour garantir la dynamique du développement durable aux niveaux local et territorial et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des agendas mondiaux 2030 et de l'agenda africain 2063”.

Et de poursuivre que la pandémie de Covid-19 en 2020 a été un facteur multiplicateur de force de ces tendances, introduisant le travail à distance dans les institutions publiques dans tous les ni-



veaux de gouvernance, la prestation de services numériques, les équipes de service virtuelles et même de nouveaux portefeuilles de services complètement numériques, notant qu'en dépit de l'existence d'importantes initiatives africaines, parfois primées par les institutions régionales ou internationales, la transformation digitale n'est pas encore un chantier prioritaire pour la décentralisation, pour la gouvernance locale et pour le développement local et territorial.

Dans une allocution lue en son nom à l'ouverture de ce forum, Mme Christine Mba Ndutume, présidente de CGLU-Afrique et maire de Libreville (Gabon), a exprimé la profonde gratitude de la communauté des élus locaux africains, à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la Haute Sollicitude dont le Souverain ne cesse d'entourer cette organisation panafricaine, ainsi

qu'au gouvernement du Maroc, qui n'a jamais cessé de soutenir cette organisation depuis l'installation de son siège à Rabat en 2008.

“La transformation digitale est une exigence qui s'impose à tous en Afrique, à commencer par les collectivités territoriales car, tout retard pris sur ce plan signifierait le décrochage durable de notre continent par rapport à l'entrée dans l'ère de la révolution numérique qui apparaît comme irréversible et que la pandémie de Covid-19 a contribué à accélérer”, a-t-elle soutenu.

La présidente de CGLU-Afrique a, par ailleurs, émis le vœu que les réflexions et échanges dans le cadre de ce forum permettraient d'outiller les collectivités territoriales pour qu'elles soient en mesure de définir une feuille de route sur leur stratégie et leur trajectoire de transformation digitale.

De son côté, le secrétaire général de CGLU-Afrique, Jean Pierre Elong Mbassi, a souligné la nécessité de repenser le développement local à partir des possibilités offertes par le numérique.

Dans ce cadre, M. Mbassi a estimé indispensable de réunir les conditions nécessaires pour réussir cette transformation digitale en Afrique, notamment la généralisation de l'électricité, la réalisation d'infrastructures de télécommunications mais surtout le renforcement des capacités des ressources humaines des collectivités territoriales.

“L'Afrique est appelée à traiter en urgence le problème du capital humain dans les collectivités territoriales, car pour réussir la transformation digitale, les Etats africains doivent renforcer les capacités des ressources humaines affectées à ces instances”, a-t-il dit.

Le Maroc prend part à la 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le Maroc prend part à la 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), tenue du 6 au 11 décembre à la Haye. Jouissant d'un statut d'observateur, le Royaume est représenté à cette session par une délégation conduite par l'ambassadeur du Maroc à la Haye, Abdelouahab Bellouki.

L'Assemblée des Etats parties est le principal administrateur et le corps législatif de la Cour pénale internationale. Elle est composée des représentants des Etats ayant ratifié le Statut de Rome, mais réunit également des Etats observateurs, des Etats invités, des organisations internationales et régionales et des représentants de la société civile. L'Assemblée possède un bureau se composant d'un président, de

deux vice-présidents et de 18 membres élus pour 3 ans, en tenant compte des principes de distribution géographique équitable et d'une représentation adéquate des principaux systèmes juridiques existants.

L'Assemblée des Etats parties se prononce sur des sujets variés, tels que l'adoption de textes normatifs et du budget, ainsi que l'élection des juges, du procureur ou de ses adjoints. La 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui se tient sous la présidence de la juriste argentine Silvia Fernández de Gurmendi, devrait notamment élire deux procureurs adjoints, pour faire suite à l'élection, plus tôt cette année, du nouveau procureur, le Britannique Karim Khan. Elle devrait éga-

lement adopter le budget annuel de la Cour, maintenu à une croissance proche de zéro depuis 2017, alors que le fossé se creuse entre la charge de travail de la Cour pénale internationale et les ressources dont elle dispose.

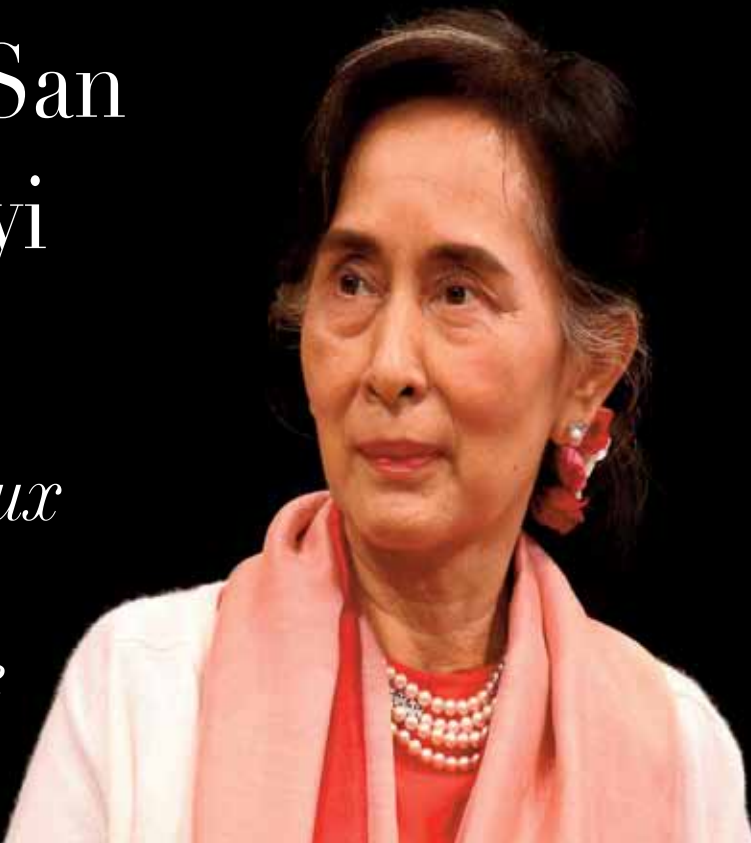
Enfin, la 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale CPI devrait examiner le rapport approfondi rendu par des experts indépendants sur le fonctionnement et les performances de la Cour. Au cours de l'année écoulée, les Etats membres de la Cour, avec l'assistance d'organisations de la société civile, ont commencé à évaluer près de 400 recommandations contenues dans le rapport. L'Assemblée devrait prendre note des progrès accomplis et adopter une ré-

solution aux fins de poursuite du travail d'examen du rapport l'année prochaine.

La Cour pénale internationale mène des enquêtes et, le cas échéant, juge les personnes accusées des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime d'agression. Depuis 2003, le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale enquête sur plusieurs situations relevant de la compétence de la Cour, notamment en Afghanistan, au Bangladesh/Myanmar, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Darfour (Soudan), en Géorgie, au Kenya, en Libye, au Mali, en Ouganda, en Palestine, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo et au Venezuela.

Aung San Suu Kyi

*Le destin
tumultueux
de la
Birmanie*



Aung San Suu Kyi, condamnée lundi à 4 ans de détention, incarne le destin tumultueux de la Birmanie: icône de la démocratie, puis paria sur la scène internationale avec le drame des musulmans rohingyas, elle est redevenue une proie impuissante dans les griffes des généraux.

L'ex-dirigeante, renversée par un coup d'Etat en février, a passé près de 15 ans en résidence surveillée sous les précédentes dictatures militaires. Confinée dans sa maison au bord d'un lac à Rangoun, elle s'adressait alors à des centaines de partisans réunis de l'autre côté de la clôture de son

jardin.

Aujourd'hui, sa situation est radicalement différente. Tenu au secret dans la capitale Naypyidaw, ses contacts avec l'extérieur se limitent à de brèves rencontres avec ses avocats. Beaucoup de ses proches ont été arrêtés ou sont en fuite.

Les généraux sont bien décidés à la faire définitivement taire. Elle est inculpée d'une multitude d'infractions (sédition, corruption, fraude électorale...) et risque des décennies de prison.

"Je ne crois pas en l'espoir, je ne crois que dans le travail (...). L'espoir seul ne nous mène nulle part", confiait-elle à l'AFP en août 2015.

Quelques mois plus tard, son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), remportait un scrutin historique et Suu Kyi était propulsée à la tête de l'exécutif.

Une position qu'elle aurait dû conserver après le triomphe de la LND aux législatives de 2020, si les généraux n'en avaient pas décidé autrement.

La vie d'Aung San Suu Kyi a toujours flirté avec le drame. En 1947, son père, héros de l'indépendance, est assassiné. Elle n'a que deux ans et vit ensuite longtemps en exil, en Inde puis en Grande-Bretagne, l'ex-puissance coloniale.

Elle y mène la vie d'une femme au foyer, mariée à un universitaire d'Oxford spécialiste du Tibet, Michael

Aris, avec qui elle a deux enfants.

En 1988, elle rentre en Birmanie au chevet de sa mère et surprend tout le monde en décidant de s'impliquer dans le destin de son pays, en pleine révolte contre le régime militaire.

"Je ne pouvais pas, en tant que fille de mon père, rester indifférente", lance-t-elle lors de son premier discours.

La répression de 1988 fait quelque 3.000 morts, mais marque la naissance de l'icône pour tout un peuple écrasé par la dictature depuis 1962.

Autorisée à former la LND, elle est rapidement placée en résidence surveillée et assiste, de loin, à la victoire de son parti aux élections de 1990, un résultat que la junte refuse de reconnaître.

En 1991, Suu Kyi reçoit le prix Nobel de la paix mais ne peut se rendre à Oslo. Elle attendra plus de 20 ans pour venir chercher la récompense.

Quelques années plus tard, son mari, resté au Royaume-Uni, meurt d'un cancer sans qu'elle puisse lui dire adieu.

Après près de 15 ans de résidence surveillée, elle est libérée en 2010 et entre au Parlement, deux ans plus tard, dans la foulée de l'autodissolution de la junte. La victoire de son parti en 2015 lui donne les clés du gouvernement.

Rapidement, l'image de l'icône se

fendille à l'international.

Certains lui reprochent sa conception autocratique du pouvoir, piégée par sa "position de quasi-princesse adulée dans son pays", commente le politologue Nicholas Farrelly.

Elle est aussi obligée de composer avec les militaires restés très puissants. En 2017, quelque 750.000 musulmans rohingyas fuient les exactions de l'armée et de milices bouddhistes, un drame qui vaut à la Birmanie d'être accusée de "génocide" devant la Cour internationale de Justice (CIJ).

Suu Kyi ne condamne pas les généraux. Pire, elle décide de venir en personne défendre son pays devant la Cour, niant "toute intention génocidaire". Mais la victoire de son parti aux législatives de 2020 provoque l'ire des militaires et elle est renversée.

Enfermée, réduite au silence, "Mère Suu" a peu d'influence sur la Birmanie d'aujourd'hui. De nombreux Birmans ont même renoncé à l'un de ses principes fondamentaux, la non-violence, et mènent des opérations de guérilla contre la junte.

"La gouvernance de Suu Kyi contient forcément des ratés et des frustrations", résume Sophie Boisseau du Rocher de l'Institut français des relations internationales. "Mais elle a permis un appel d'air qui donne aujourd'hui au peuple la force de résister".



**Je ne crois
pas en l'espoir,
je ne crois que
dans le travail (...)
L'espoir seul
ne nous mène
nulle part**



Face à la flambée des cas Covid, le gouvernement français ajuste sa riposte avant les fêtes



Fermeture des discothèques, incitation à limiter les "moments festifs", démarrage de la vaccination des enfants: le gouvernement a annoncé lundi une série de "mesures de vigilance" pour faire face à la flambée épidémique de Covid-19 en écartant les restrictions les plus fortes.

Un Conseil de défense sanitaire s'est tenu à la mi-journée pour répondre à une situation qui n'a cessé de se dégrader au cours des dernières semaines.

Malgré cette situation, "l'heure n'est pas à des mesures de jauge, de couvre-feu ou de confinement", a dit le Premier ministre Jean Castex, qui tenait une conférence de presse dans la soirée avec le ministre de la Santé Olivier Véran pour en livrer les principales décisions.

Le "bouclier vaccinal" de la

France permet d'éviter des mesures trop strictes à trois semaines de Noël, mais il ne suffira pas, a prévenu le Premier ministre. Pour accélérer la vaccination des plus fragiles, le gouvernement va permettre, dès mardi, aux plus de 65 ans d'accéder prioritairement à une dose de rappel, sans avoir besoin d'une prise de rendez-vous.

Alors que le taux d'incidence explose chez les enfants, il renforce les mesures barrières à l'école: à compter de ce jeudi, le port du masque sera requis dans les cours de récréation et les sports collectifs restreints à partir de lundi. Les brassages devront aussi être limités à la cantine.

Le gouvernement a ainsi écarté une mesure plus drastique, pourtant sur la table, qui aurait été de fermer les écoles une semaine avant les vacances de Noël.

"On n'a jamais eu autant de contaminations dans les écoles et là on voit qu'on ne prend pas les mesures qu'il serait nécessaire de prendre", a réagi Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, le premier syndicat du primaire. Elle souhaiterait "revenir à la fermeture de classe dès le premier cas de Covid".

La vaccination des enfants à risque commencera par ailleurs mi-décembre. Une fois le feu vert obtenu des autorités sanitaires et du conseil national d'éthique, il envisage par ailleurs de l'ouvrir "à tous les enfants" de 5 à 11 ans, "sur la base du volontariat, si possible d'ici à la fin de l'année".

Si les restrictions les plus dures sont écartées, le gouvernement fait une exception pour les discothèques, qui fermeront à compter de vendredi jusque début janvier, car "le port du masque est extrêmement difficile,

dans ces établissements". L'Etat promet d'accompagner les entreprises concernées, mais aussi "les secteurs de l'événementiel ou encore des traiteurs" qui verront leur activité impactée par la crise.

Des représentants de ces secteurs devaient être reçus mardi à Bercy.

"On discutera avec eux du meilleur moyen pour accompagner soit la fermeture dans le cas des discothèques, soit la baisse de chiffre d'affaires dans celui des métiers de l'événementiel", a indiqué à l'AFP le cabinet de Bruno Le Maire.

A la faveur d'un variant Delta très contagieux et d'une efficacité vaccinale qui s'émousse avec le temps, le nombre de nouveaux cas quotidiens se compte désormais en dizaine de milliers avec près de 43.000 cas en moyenne sur les sept derniers jours.

Plus inquiétant, le nombre de pa-

tients hospitalisés est aujourd'hui supérieur à 12.000, le double d'il y a un mois.

Plusieurs hôpitaux ont réactivé leur "plan blanc", mesure qui permet la déprogrammation d'opérations non urgentes et de solliciter des renforts de personnels.

Pour limiter la diffusion du virus, le Premier ministre a également appelé à l'extension du télétravail, "jusqu'à 3 jours" par semaine dans la fonction publique, 2 à 3 jours ailleurs si cela était possible.

Jean Castex a aussi recommandé aux Français de limiter les "moments de convivialité" en intérieur dans les sphères privées et professionnelles.

"Mon message est très simple: jusqu'aux fêtes de fin d'année, on lève le pied, on arrête, on se protège et on protège ainsi notre capacité à profiter de Noël", a lâché le Premier ministre.

Alors que les rendez-vous pour effectuer une troisième dose de vaccin sont pris d'assaut, le gouvernement promet l'ouverture de nouveaux créneaux. "Pas d'inquiétude, nous avons les doses de vaccin, nous avons les centres et nous avons les libéraux", a assuré Olivier Véran. "Au 30 décembre, plus de 15 millions de Français auront eu un rappel", a-t-il promis.

Pour ne rien arranger, la propagation du variant Omicron pèse comme une épée de Damoclès.

Vingt-cinq cas sont désormais confirmés en France, selon le dernier bilan officiel des autorités sanitaires. Un bilan appelé à évoluer rapidement.

Ce variant est "manifestement plus contagieux, manifestement pas plus dangereux" que le variant Delta, qui reste dominant en France, a dit Olivier Véran. "S'il se mettait à circuler beaucoup, on aurait des contaminations plus importantes encore qu'avec le variant actuel", a-t-il mis en garde.

Le maire de New York impose la vaccination obligatoire au secteur privé

Frapper plus fort que le président Joe Biden pour l'obligation vaccinale aux Etats-Unis, le maire de New York Bill de Blasio a décidé qu'à compter du 27 décembre toutes les entreprises et commerces privés de la ville imposeront à leurs salariés d'être vaccinés pour venir travailler.

L'édile démocrate, qui quittera son poste le 31 décembre pour être remplacé par le maire élu le 2 novembre Eric Adams, va donc plus loin que Joe Biden dont l'obligation vaccinale - qui doit entrer en vigueur le 4 janvier mais est suspendue par une décision de justice - ne concerne que les employés de sociétés de plus de 100 personnes.

"Ici, à New York, nous avons décidé de lancer une attaque préventive (contre le coronavirus) pour vraiment faire quelque chose d'audacieux pour arrêter la progression du Covid et les dangers qu'il nous pose à tous", a martelé M. de Blasio sur la chaîne MSNBC en annonçant à la surprise générale l'obligation vaccinale pour quelque 184.000 entreprises, sociétés et commerces.

Il a précisé dans un communiqué que tous les "employeurs du secteur privé à New York seraient concernés par l'obligation vaccinale à compter du 27 décembre".

"Je trouve que c'est une bonne idée (... pour le bien commun)", a réagi Sarah Dejam, 30 ans, qui travaille dans le sec-

teur juridique. "Beaucoup de gens tombent encore malades de ce virus, même avec le vaccin."

Mais tout le monde n'accueillait pas favorablement cette décision, prise par un maire déjà extrêmement impopulaire.

"Je ne suis pas surpris que notre maire utilise un moyen aussi brutal, qui ignore nos traditions" de protection des libertés individuelles, a commenté Jeff Bollerman. "Rien de ce qu'il fait ne me surprend plus."

Par ailleurs, les "New-Yorkais âgés de 12 ans et plus devront montrer la preuve qu'ils ont reçu deux doses de vaccin", à l'exception de ceux ayant reçu le sérum unidose de Johnson & Johnson, selon le maire.

Quant aux enfants de 5 à 11 ans, ils devront montrer à partir du 14 décembre qu'ils ont reçu une dose de vaccin pour participer à des "activités extrascolaires à hauts risques comme le sport, la musique et la danse", a ajouté la mairie.

"New York ne cédera pas un pouce de terrain dans le combat contre le Covid-19", a insisté le maire démocrate, qui fut plutôt très actif durant la pandémie en 2020, à l'instar de l'ancien gouverneur de l'Etat de New York Andrew Cuomo.

M. de Blasio avait déjà imposé le 1er novembre le vaccin obligatoire à tous les fonctionnaires municipaux, une mesure bien appliquée malgré quelques mouvements de protestation de pompiers, po-

liciers et éboueurs.

Le variant du coronavirus Omicron est désormais confirmé dans au moins 15 Etats américains - avec quelques cas dans l'Etat de New York.

La plus grande ville des Etats-Unis a été particulièrement meurtrie par l'épidémie à partir du printemps 2020 avec au moins 34.000 décès et des images d'une ville complètement désertée de ses plus de 8,5 millions d'habitants.

D'après des données de la mairie, "New York a administré plus de 12,5 millions de doses de vaccins (et) près de 6,5 millions de New-Yorkais - dont 89% d'adultes - ont reçu au moins une dose, (ainsi que) 125.000 enfants âgés de 5 à 11 ans".

Biden et Poutine vont tenter de calmer le jeu sur l'Ukraine

Joe Biden va-t-il dissuader Vladimir Poutine d'envahir l'Ukraine? Le président russe y est-il vraiment prêt ou bluffe-t-il? Les deux hommes devaient avoir mardi un entretien à très haut risque pour essayer d'éviter l'escalade.

Le président américain et son homologue russe se sont déjà téléphoné plusieurs fois, et se sont vus en personne en juin à Genève, une réunion jugée encourageante par l'administration Biden, dans sa quête d'une relation bilatérale "stable" et "prévisible".

C'est cette fois dans un contexte au contraire extrêmement volatil qu'ils se retrouvent, sous forme de vidéoconférence - sécurisée, précise la Maison Blanche - à 10h00 du matin à Washington, donc en début de soirée à l'heure de Moscou.

Washington et Kiev accusent Moscou de masser des troupes à la frontière avec l'Ukraine pour attaquer le pays, rejouant le scénario qui avait vu les Russes annexer la péninsule de Crimée en 2014, et précipiter l'Ukraine dans une guerre qui a fait plus de 13.000 morts.

Les experts sont partagés: beaucoup pensent que Vladimir Poutine bluffe, mais peu évacuent complètement l'hypothèse d'une attaque.

Si Moscou devait passer à l'acte, un haut responsable de la Maison Blanche a détaillé lundi les leviers que les Etats-Unis seraient prêts à actionner.

D'abord "les Etats-Unis répondraient favorablement" à une demande de présence militaire accrue de la part de leurs alliés de l'Otan en Europe de l'Est. Ensuite, ils soutiendraient davantage l'armée ukrainienne.

Enfin, Washington prendrait des sanctions économiques lourdes contre le régime de Vladimir Poutine, et surtout différentes de celles empliées depuis 2014 contre la Russie, sans grand effet.

Mais "les Etats-Unis ne cherchent pas à se retrouver dans une position où l'usage direct de forces américaines



serait au centre de (leurs) réflexions", selon le haut responsable. En clair: pas question pour l'instant d'une réplique militaire américaine directe.

Joe Biden, qui a traité Vladimir Poutine de "tueur", joue une partition délicate.

Il se veut le grand porte-parole des démocrates dans le monde - et organise d'ailleurs jeudi et vendredi un "sommet des démocraties" virtuellement critiqué par Moscou et Pékin, qui n'y sont pas invités.

Et il lui faut gérer habilement la crise ukrainienne, sous peine d'échauffer encore plus les alliés traditionnels des Etats-Unis, déjà irrités par le retrait d'Afghanistan, mené de manière chaotique, et sans grande concertation selon eux.

Joe Biden entend rendre compte personnellement de son entretien avec Vladimir Poutine au président ukrainien Volodymyr Zelensky. Et il s'est entretenu au téléphone lundi avec les dirigeants de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni, tous exprimant "leur détermination à ce que la souveraineté" de l'Ukraine "soit respectée", a fait savoir Paris.

Cette stratégie de dissuasion va-t-elle payer auprès d'un Vladimir Poutine si soucieux de stature internationale?

"Il est difficile de s'attendre à une percée de ces négociations", a d'ores et déjà déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, en estimant qu'il était peu probable de mettre de l'ordre dans "les écuries d'Augias" des

relations bilatérales "en quelques heures" d'entretien.

Moscou veut une garantie que l'Ukraine ne rejoindra pas l'Otan, comme tant de pays de l'ex-bloc soviétique l'ont fait. Or ni Kiev, ni Washington ne prendront un tel engagement même si, dans les faits, la procédure d'adhésion de l'Ukraine à l'alliance militaire occidentale, bien qu'officiellement ouverte, semble gelée.

Certains experts estiment que la tenue même de ce sommet est en soi une victoire pour Vladimir Poutine, qui veut affirmer la Russie comme une puissance dans le jeu géopolitique mondial, aujourd'hui dominé par la rivalité entre Chine et Etats-Unis.

Bruce Jentleson, professeur de

sciences politiques à la Duke University, et conseiller du département d'Etat entre 2009 et 2011, doute pour sa part de la portée dissuasive des sanctions financières agitées par la Maison Blanche.

Les spéculations vont bon train autour d'une initiative de Washington pour couper la Russie de la messagerie SWIFT, rouage essentiel de la finance mondiale, qui permet aux banques de faire circuler l'argent.

"A les entendre, il s'agit de l'arme nucléaire version économique, mais je doute que (les sanctions) aient un tel impact", explique Bruce Jentleson. Il faudrait "qu'elles soient coordonnées au minimum avec les Européens, et même dans ce cas, il y a des moyens de les contourner".

Dans l'Afghanistan des talibans, quelques lycéennes étudient et rêvent toujours

Dans leur bastion conservateur de Ghazni (sud), les talibans n'ont "aucun problème" avec Zahra et d'autres lycéennes afghanes qui continuent d'étudier. Alors qu'officiellement, leur gouvernement ne le permet pas.

A la mi-août, lorsque les talibans ont repris le pouvoir, les cours ont cessé dans nombre d'écoles du pays. Début septembre, ils ont annoncé la reprise des collèges et lycées pour les garçons, mais pas pour les filles.

Depuis, rien n'a bougé, faisant craindre un retour aux années 90, lorsqu'ils interdisaient l'éducation aux filles.

Mais dans le district de Qarabagh à Ghazni, les cours n'ont jamais cessé pour les élèves du collège/lycée pour filles géré par le Comité suédois pour l'Afghanistan (SCA), une ONG qui tra-

veille depuis 40 ans dans le pays.

Selon Forozan, professeure en première à Nawabad, après leur prise du pouvoir les islamistes sont juste venus vérifier que les enseignantes étaient des femmes et que les élèves se couvraient le visage, hormis les yeux, en présence d'hommes.

"Ils étaient contents, car nous étions couvertes comme ils le voulaient", raconte la jeune femme, debout devant une vingtaine d'adolescentes. "Mais nous le portions déjà avant, de toute façon".

"Nous sommes heureuses d'être enfin en sécurité", explique Shafiq, 17 ans, assise au premier rang, après deux décennies de combats dans la zone qui empêchaient parfois les écoles de fonctionner.

Le district de Qarabagh symbolise toutes les incohérences de la politique

éducative actuelle des talibans. Avant de reprendre le pouvoir, ils laissaient étudier les jeunes filles dans les villages qu'ils contrôlaient.

Mais en septembre, leur gouvernement n'a pas rouvert les collèges et lycées pour filles, assurant que cela serait fait "aussi vite que possible", une fois un "environnement éducatif sûr" garanti.

A Ghazni, les lycées et collèges publics pour filles ont obtempéré, et sont toujours fermés.

Mais les cours ont repris dans plusieurs établissements privés pour filles, souligne Mansoor Afghan, le vice-directeur provincial taliban de la culture.

C'est aussi le cas dans d'autres provinces, notamment dans le nord, longtemps hostile aux talibans, de collèges et lycées féminins, y compris publics, après négociations entre autorités et communautés locales.

Avec des situations parfois absurdes, comme dans le village de Jangalak, toujours dans la province de Ghazni, où la quarantaine de lycéennes et collégiennes de l'école publique doivent rester chez elles.

Mais une douzaine d'autres, âgées de 16 à 19 ans, vont toujours en cours, car appartenant à une classe spéciale de seconde pour élèves un temps déclassées gérée par le SCA. Les talibans ont donné leur accord, remplaçant seulement les cours d'éducation civique et patriotique par un enseignement religieux.

"Je les vois tous les jours quand je viens, ils n'ont aucun problème avec nous", affirme Zahra, 19 ans, assise dans la vieille maison délabrée qui fait office de classe, sans tables, chaises ni électricité, où on étudie l'informatique sans ordinateurs, dans des livres.

"Si les talibans me le permettent, je veux devenir ingénieure", ose rêver Zahra. Sa camarade, Soraya, 18 ans, souhaite être docteure, et Nadia, 17 ans, peintre.

Un haut responsable taliban, Suhail Shaheen, a récemment déclaré à l'AFP s'attendre à ce que les filles "soient en classe au printemps prochain", à la rentrée qui suivra la traditionnelle pause hivernale de trois mois.

Le respect par les talibans des droits de la femme, et notamment leur accès à l'éducation, est l'une des conditions posées par les pays occidentaux à la reprise de l'aide internationale pour l'Afghanistan, menacé par la famine.

Dans le village de Langar, également dans le district de Qarabagh, les élèves d'une classe de terminale du SCA, âgées de 18 à 26 ans, sont à la fois soulagées et inquiètes.

Assises du premier Cluster au Maroc de la maintenance et de la digitalisation industrielle

Les assises du 1er Cluster au Maroc de la maintenance et de la digitalisation industrielle : "Cluster maintenance 4.0" (CM4.0), ont été organisées récemment à Safi, province à l'avant-garde des dynamiques industrielles, à l'initiative du Centre régional d'investissement (CRI) de Marrakech-Safi, aux côtés de plusieurs institutions, universités, grandes et moyennes entreprises ainsi que de startups. "L'assemblée générale constitutive de ce Cluster s'est réunie mercredi 1er décembre à Youcode de Safi avec la participation de ses 9 membres fondateurs, à savoir : le CRI Marrakech-Safi, l'OCP, Maghreb Steel, l'Agence de développement du digital (ADD), l'Université Mohammed VI polytechnique (UM6P), l'École nationale des sciences appliquées (ENSA) de Safi, OCP MS, CETIM, et MBTEC, indique un communiqué du CRI Marrakech-Safi.

Placés au centre de la politique industrielle du Maroc, les clusters se positionnent, aujourd'hui, comme étant un mode d'organisation collaboratif entre entreprises et institutions, dans l'ultime but est de valoriser et dynamiser la capacité créatrice des territoires, rappelle la même source.

"Le secteur de la maintenance industrielle ne connaît pas la crise, avec un marché annuel estimé à 1,3 milliard de DH. Au Maroc, ce sont plus de 230 grandes entreprises, 840 PME, 1.500 startups et 800 institutionnels et établissements de recherche et développement (R&D) qui sont concernés, lit-on dans le communiqué. Et le CRI-MS de poursuivre que pour la seule région de Marrakech-Safi, on estime à plus de 800 le nombre d'acteurs directement concernés par les problématiques de la maintenance industrielle, rapporte la MAP.

Ce secteur connaît une mutation profonde, avec l'accélération de la digitalisation et de l'Internet des objets, ce qui permet au Maroc et à la région de Marrakech-Safi d'avoir des ambitions fortes pour devenir un hub international de la maintenance industrielle 4.0.

Et la même source de conclure que "les objectifs de ce Cluster sont principalement de rassembler tous ces acteurs autour du partage des "best practices", la montée en compétence, en compétitivité et en attractivité, la défense de leurs intérêts communs, ainsi que la prospection de nouveaux marchés".

L'activité industrielle continue de s'améliorer pour le troisième mois d'affilée



L'activité industrielle a poursuivi son amélioration au titre du mois d'octobre 2021 pour le troisième mois consécutif, selon les chiffres publiés par Bank Al-Maghrib (BAM) dans un nouveau rapport.

En effet, les résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib font ressortir une amélioration, d'un mois à l'autre, de l'activité industrielle, confirmant ainsi une tendance observée depuis le mois d'août de

l'année en cours.

Pour rappel, les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib des deux précédents mois, août et septembre, avaient indiqué une amélioration, d'un mois à l'autre, de l'activité.

Selon les nouvelles données recueillies entre le 1er et le 30 octobre par la Banque centrale, « la production aurait progressé et le Taux d'utilisation des capacités de production (TUC) se serait situé à 72%. De même, les ventes auraient augmenté et les commandes se seraient accrues avec des carnets qui se seraient situés à un niveau normal ». A titre de comparaison, en septembre, la production aurait progressé et le Taux d'utilisation des capacités de production aurait augmenté, d'un mois à l'autre, de 2 points à 73%. Tandis que les ventes et les commandes se seraient accrues avec des carnets qui restent inférieurs à la normale.

La même tendance avait quasiment été observée en août, si l'on en croit Bank Al-Maghrib. En effet, dans un rapport publié à cette période, l'institution publique relevait ce qui suit : « La production et les ventes auraient progressé et les commandes se seraient accrues avec des carnets

qui restent inférieurs à la normale », déduisant ainsi que le TUC se serait resté stable à 71%.

Par branche d'activité, il ressort que la production aurait connu une hausse dans l'«agro-alimentaire» et dans la «mécanique et métallurgie» au cours du mois d'octobre et alors qu'elle aurait accusé une baisse dans la «chimie et parachimie». Selon les mêmes données, elle aurait connu une stagnation dans le «textile et cuir» et dans l'«électrique et électronique». En ce qui concerne les ventes, les résultats de l'enquête de BAM qui sont établis sur la base d'un taux de réponse de 66% révèlent qu'elles auraient progressé dans l'«agro-alimentaire», dans la «mécanique et métallurgie» et dans l'«électrique et électronique». En revanche, elles auraient accusé un recul dans la «chimie et parachimie» et dans le «textile et cuir».

S'agissant des commandes, l'enquête de conjoncture montre qu'elles auraient enregistré un accroissement dans l'ensemble des branches d'activité à l'exception du «textile et cuir» où elles auraient plutôt baissé.

D'après les données collectées par Bank Al-Maghrib, les carnets de commandes se se-

raient établis à des niveaux inférieurs à la normale dans toutes les branches d'activité à l'exception de la «chimie et parachimie» où ils se seraient situés à un niveau normal et de l'«électrique et électronique» à un niveau supérieur à la normale, a-t-elle fait savoir dans son rapport.

Il est important de révéler ici que les entreprises sondées dans le cadre de cette enquête ont déclaré s'attendre à une stagnation de la production et à une hausse des ventes pour les trois prochains mois.

Par ailleurs, et selon la Banque centrale, « 29% d'entre elles déclarent ne pas avoir de visibilité quant à l'évolution future de la production et des ventes ».

A titre de rappel, l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib avait révélé une baisse de l'activité au titre du mois de juillet. La Banque centrale avait ainsi rapporté que « la production et les ventes auraient reculé et les commandes se seraient repliées avec des carnets qui restent inférieurs à la normale », estimant ainsi que le Taux d'utilisation des capacités de production se serait établi à 71% après 75% enregistré en juin.

Alain Bouthy



Pour les trois prochains mois, les entreprises s'attendent toutefois à une stagnation de la production et à une hausse des ventes

Le parc Internet à 33,86 millions d'abonnés au troisième trimestre

Le parc de l'Internet s'est établi pour le troisième trimestre de 2021 à 33,86 millions d'abonnés, ce qui porte le taux de pénétration à 93,24%, selon l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT).

"Durant ce trimestre, le parc Internet a enregistré une croissance importante, notamment au niveau des parcs du mobile et du FTTH", indique l'ANRT dans un communiqué sur l'évolution des parcs de l'Internet et du mobile.

Ce parc enregistre une croissance annuelle de 17,78% (soit un accroissement de 5,1 millions d'abonnements sur une année), précise la même source, qui relève que dans

ce segment, le parc de la fibre optique (FTTH) enregistre des hausses annuelle et trimestrielle respectives de 81,91% et 15,37% pour atteindre 330.185 abonnés.

De son côté, rapporte la MAP, le parc de l'Internet mobile atteint, durant la même période, 31,69 millions, en hausse annuelle de 18,41%. Le segment de l'ADSL se stabilise, quant à lui, à 1,6 million d'abonnés à fin septembre 2021 par rapport à fin septembre 2020. Plus de 43% des accès ont un débit supérieur ou égal à 10 M/bs.

Pour sa part, le parc TDD et BLR 1 s'est établi, à fin septembre 2021, à 251.164 abonnés, précise la même

source, notant que le parc de la téléphonie fixe s'est accru de 6,94% pour s'établir à 2,46 millions d'abonnés (+160.000 abonnements).

Par conséquent, le taux de pénétration s'établit à 6,77%.

La portabilité des numéros a concerné, à fin septembre 2021, 930.194 numéros mobiles (soit une hausse de 23,29% par rapport à septembre 2020). La même évolution est enregistrée au niveau des numéros fixes portés. Leur nombre a progressé de 25,42%, sur une année, pour atteindre 45.430 à fin septembre 2021.

Le programme Al Moutmir a accompagné 50.000 agriculteurs en 3 ans

L'initiative Al Moutmir du groupe OCP a accompagné plus de 50.000 agriculteurs, depuis son lancement il y a trois ans, et réalisé plus de 58.000 analyses de sol, a indiqué le groupe. Elle a également mis en place plus de 17.593 plateformes de démonstration et généré plus de 35.000 formations et plus de 28.500 hectares dédiés au semis direct, a fait savoir le groupe dans un dossier de presse relatif au programme "Al Moutmir".

Partenaire historique de l'agriculture et des agriculteurs, le Groupe OCP confirme ainsi son soutien à la filière agricole et son écosystème via l'ancrage de son initiative Al Moutmir.

"Dans le cadre de la poursuite de son engagement auprès des agriculteurs marocains, le Groupe OCP demeure fortement engagé aux côtés de l'écosystème agricole en vue de soutenir la transformation du secteur au Maroc et plus largement en Afrique et à travers le monde", poursuit la même source.

A cet effet, rapporte la MAP, le Groupe à travers son initiative Al Moutmir a conçu et mis en œuvre il y a plus de 3 ans une offre multi-services basée sur la démarche scientifique pour assurer la durabilité de cette offre et sur le digital comme levier clé pour démultiplier l'impact et servir un maximum d'agriculteurs à travers le Royaume.

Dans une démarche partenariale avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, l'initiative OCP Al Moutmir, vise à permettre aux agriculteurs d'accroître leur productivité et la qualité des productions grâce à une bonne conduite technique des cultures et à l'adoption de la démarche scientifique basée sur une nutri-

tion équilibrée des cultures.

L'initiative vise également, selon le même document, le renforcement des capacités et d'échange de l'information adaptée avec une forte inclusion des différents groupes socioéconomiques et particulièrement les femmes rurales et les jeunes, notant que le programme se décline en plusieurs dispositifs, à savoir le programme semis-direct qui se lance dans sa troisième campagne, les plateformes de démonstration, les séances de formation, reposant sur une approche innovante et qui s'appuie sur la digitalisation à travers notamment l'application @tmar.

L'innovation au service de l'agriculteur

Le Groupe OCP s'appuie sur une démarche innovante en vue d'offrir une multitude d'outils à l'agriculteur. En ce sens, l'application @tmar poursuit son élan deux ans après son lancement et continue d'accompagner de nombreux agriculteurs dans leurs activités agricoles, particulièrement lors de la crise sanitaire causée par le Covid-19.

Créée avec et pour les agriculteurs dans le cadre du programme Al Moutmir du Groupe OCP, cet outil 100% marocain a été conçu et développé dans sa globalité par une expertise technique nationale (agronomes, ingénieurs informaticiens et télécoms, architectes de solutions, designers d'applications...). Accessible pour tous en un clic, cette application qui comprend les besoins et préoccupations réels des agriculteurs et notamment des petits, compte dès à présent 7 services opérationnels ("Mon NPK", "Suivre ma parcelle", "Stimulateur de rentabilité", "Météo", "Infos marché", "Docteur plantes", et "Service de financement") et a fidélisé depuis son lancement plus de 300.000 utilisateurs.

En 2021, le groupe OCP et le groupe Crédit Agricole du Maroc ont uni leurs forces pour un meilleur accès des agriculteurs aux solutions mobiles de financement en intégrant un nouveau service de financement "Imtiazat-e" du GCAM, désormais intégré au niveau de l'application mobile de conseil agricole "@tmar".

Les plateformes de démonstration, clé de voûte du programme

Depuis le lancement du programme Al Moutmir et en cumulé, ce sont plus de 17.593 plateformes de démonstration qui

ont été mises en place dans différentes provinces du Royaume. Co-construites et réalisées en partenariat avec l'écosystème agricole et en particulier l'écosystème scientifique (INRA, IAV, ENA UM6P), ces plateformes sont installées dans les champs des agriculteurs volontaires et permettent de démontrer l'impact considérable de l'adoption des meilleures pratiques agricoles sur le rendement et la qualité des productions agricoles, le revenu généré et aussi sur la consommation raisonnée des fertilisants. Cette année, le groupe mise sur près de 7.400 nouvelles plateformes.

L'OCP capitalise également sur les remontées des plateformes de démonstration et facilite le partage de ces remontées avec

l'écosystème, à travers une application digitale mise en place par l'équipe Al Moutmir. En effet, "Agritrial" permet aujourd'hui la digitalisation de la conduite agronomique des parcelles de démonstration et la remontée en temps réel d'informations fines sur l'évolution des plateformes (stades phénologiques, couleurs, stress, taille, photos & vidéos des plantes...).

Et de préciser que ce gisement d'informations est mis à la disposition de l'écosystème scientifique, académique et économique et fait l'objet de symposiums annuels dans le cadre d'Al Moutmir Open Innovation Lab avec les différents acteurs de la filière.



Société de développement local
Casablanca Baïa

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX N° AO/CB/16/2021 à 11 Heures

Prestations de gestion, d'entretien courant et de
maintenance des toilettes publiques gérées par
Casablanca Baïa

La modification concerne la date d'ouverture des plis qui devaient le
12/01/2022 au lieu du 24/12/2021.

14 Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
CASABLANCA BAÏA
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
Mail : casabala@casabaia.ma



Société Anonyme au capital de 40.000.000 DH - ONS n°7923974 # 1109989 RC 150561 Patente 34171687 ICJ 8000224000010
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage N°19 – 20 130 Casablanca – Maroc - Tél : +212 5 22 36 87 74 - Fax : +212 5 22 36 87 73



L'initiative du groupe OCP vise à permettre aux agriculteurs d'accroître leur productivité et la qualité des productions

Art & culture

Théâtre, musique classique, expositions

Bagdad renoue avec la culture



Godot à Bagdad, une foire du livre sur les bords du Tigre, des concerts et des expositions à foison : dans la capitale irakienne, après des décennies de guerre et de privations, la scène artistique bouillonne.

Près d'une salle de sport et d'un café à la décoration épurée, cela fait à peine un mois que The Gallery a ouvert ses portes.

Mais quand la salle d'exposition organise un vernissage, ils sont des dizaines à patienter sur le trottoir. Ce soir, ils contempleront les peintures abstraites aux couleurs vives de Riyadh Ghenea, artiste irako-canadien rendant hommage à sa défunte mère, Ghaniya.

"Ghaniya c'est la patrie, Ghaniya a souffert de toutes les phases qu'a traversées l'Irak", raconte l'artiste, moustache pointue et smoking noir.

Retné à Bagdad en 2011, "je n'ai trouvé ni ma mère ni le pays que j'avais quitté", ajoute-t-il.

D'habitude, la capitale irakienne fait les gros titres de la presse internationale pour une actualité géopolitique chargée, et violente. Mais en coulisses, malgré la pandémie et les tribulations politiques, une timide renaissance culturelle se poursuit ces der-

nières années, venant rappeler l'âge d'or d'une capitale historiquement considérée comme un pôle de création dans le monde arabe. Des galeries ouvrent, les festivals s'enchaînent, attirant des foules avides de rattraper le temps perdu après des conflits à répétition.

Il y a eu l'invasion américaine de 2003 qui renversa Saddam Hussein puis les années de violences confessionnelles, jusqu'à la montée en puissance des jihadistes du groupe Etat islamique (EI) et les attentats sanglants.

L'enfance d'Amir? "Que des guerres", reconnaît ce pharmacien de 25 ans, employé dans un hôpital public. "Il y avait zéro intérêt pour l'art".

Devant The Gallery, il avoue que son dada c'est le cinéma, les courts-métrages et Christopher Nolan. "L'art permet de soigner le stress de notre vie quotidienne", assure Amir.

Entre le coronavirus, la répression sanglante des manifestations antipouvoir de 2019 et les tensions politiques, le calme à Bagdad ne tient qu'à un fil.

Dans un Irak riche en hydrocarbures mais où les financements publics restent trop modestes, ce sont principalement des

initiatives individuelles ou celles d'instituts culturels étrangers qui portent la vie artistique.

"Nous sommes comme dans n'importe quel pays, nous avons le droit à l'art pour nous divertir" indique la directrice de The Gallery, Noor Alaa al-Din, vêtue d'un tailleur noir patte d'éléphants. "Les gens ont soif d'art, ils veulent développer leur goût artistique, c'est un échappatoire", dit-elle.

En une douce après-midi de novembre, ils sont plusieurs milliers de visiteurs rassemblés sur les bords du Tigre. Pour sa huitième édition, le festival "Je suis Irakien... Je lis", distribue gratuitement 30.000 livres, toutes spécialités confondues : littérature, philosophie, langues étrangères.

Des volontaires écoutent les requêtes et proposent des titres aux visiteurs. Tout près de là, sur une estrade, un chanteur égrène des musiques du folklore irakien, accompagné par un oud et un santour.

Dans une ambiance joyeuse, la foule se mélange : jeunes endimanchés, cheveux gominés et costumes cintrés de dandys modernes, couples accompagnés des enfants, des dames du troisième âge qui profitent d'une sortie entre copines.

Une mobilisation tout aussi enthousiaste

à accompagné la deuxième édition du Festival international du théâtre, organisée fin novembre par le ministère de la Culture.

"Les premiers jours, il n'y avait pas suffisamment de places" pour le public, s'enthousiasme le directeur du théâtre Al-Racheed, Ali Abbas.

Au programme : des spectacles gratuits et des troupes venues d'Egypte, de Tunisie, d'Allemagne ou d'Italie. Mais aussi des artistes irakiens, à l'instar du metteur en scène Anas Abdel Samad qui a présenté sa pièce "Yes Godot".

M. Abbas reconnaît que "la situation a drastiquement changé" comparé à ses débuts en 2007 : "Naguère, les Irakiens eux-mêmes avaient peur de sortir dans les rues".

Le comédien allemand Hanno Friedrich est venu jouer sa pièce "Tyll", adaptée d'un roman mêlant le folklore européen à la guerre de 30 ans au XVIIIe siècle. Il venait pour la première fois à Bagdad. "On nous a dit +n'y allez pas, c'est dangereux+", reconnaît M. Friedrich, 55 ans.

L'interaction avec le public irakien? "Les gens sont montés sur scène et nous ont pris dans leurs bras. Ils nous ont dit n'avoir jamais rien vu de tel. On en a eu la chair de poule et les larmes aux yeux".

Les scénaristes américains dévoilent leur liste des meilleurs films du 21^{ème} siècle



Les scénaristes de cinéma ont tranché : "Get Out" est le meilleur film du 21^{ème} siècle, jusqu'à présent du moins.

Les membres du syndicat des scénaristes américains ont élu ce thriller réalisé par Jordan Peele en 2017 comme le meilleur long-métrage des 21 dernières années, en tête d'une sélection comprenant 101 oeuvres au total.

"Eternal Sunshine of the Spotless Mind", avec Jim Carrey et Kate Winslet, se classe à la deuxième place du podium, devant "The Social Network", qui retrace la création de Facebook, et le film noir sud-coréen "Parasite", vainqueur aux Oscars en 2020.

La collection rêvée des scénaristes comprend des genres aussi divers que des films d'animation ("Les Indestructibles"), les films de braquage comme "Ocean's Eleven", le documentaire parodique "Borat" et des oeuvres mêlant anticipation et onirique comme "Inception" de Christopher Nolan.

"Le concept même d'écriture pour le grand écran+ traverse une crise existen-

tielle", souligne le syndicat des scénaristes sur son site internet.

"Le système des studios a laissé place au système du streaming où tout, quelle que soit la source, est en concurrence pour attirer les regards. Cette démocratisation des contenus a aussi changé un grand nombre de règles", poursuit le billet du site.

"La profondeur de caractère, autrefois strictement réservée au drame ou au film à thème, n'est pas hors de propos dans un film de super-héros ou dans un film mettant en scène une demoiselle d'honneur qui se comporte mal".

"Et des genres qui étaient jusqu'alors bien définis, comme la science-fiction, l'horreur, la comédie ou le drame se croisent librement, parfois au sein d'un seul et même scénario", poursuit le site.

Cette nouvelle sélection des scénaristes fait suite à un précédent palmarès, réalisé voici quinze ans, qui distinguait le légendaire "Casablanca", avec Humphrey Bogart, comme le plus grand scénario de tous les temps, suivi par "Le Parrain".

Remise à Rabat des prix du 1^{er} concours "La Marche verte vue par les jeunes créateurs de l'image"

Les prix de la 1^{ère} édition du concours "La marche verte vue par les jeunes créateurs de l'image" ont été remis, lundi à Rabat, lors d'une cérémonie présidée par le ministre de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid.

Lancée par le Centre cinématographique marocain en collaboration avec le ministère de la Culture, de la jeunesse et de la communication, cette compétition de courts-métrages s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 46^e anniversaire de la Marche verte. Le grand prix du concours a été ainsi remporté par Asmae Adnani pour son film "une page de notre histoire", tandis que "Identité retrouvée", réalisé par Redouane Ahrbil, a décroché le prix du jury.

Par ailleurs, le prix du meilleur espoir, réservé aux moins de 21 ans, a été attribué à Taha El Houmam pour son court-métrage "Le nôtre". Quant au film "Sur le chemin de la marche verte", mis en scène par Nabih Reffasse, il a reçu une mention spéciale.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, M. Bensaid a souligné que ce concours vise à amener les jeunes à accorder davantage d'intérêt aux questions nationales, mettant en avant la place qu'occupe désormais l'image auprès de cette frange de la société, notamment avec les opportunités offertes par les technologies modernes ayant rendu la création des œuvres artistiques accessible à tous.

Le ministre a ensuite relevé que la participation de ces jeunes renseigne sur leur sens élevé de la citoyenneté et leur fort sentiment d'appartenance à la Na-



tion, soulignant que le cinéma est un instrument important pour aborder les questions nationales à travers le prisme des jeunes.

Par la même occasion, le ministre a loué les efforts de ces jeunes qui ont persévéré pour présenter leurs visions respectives de la Marche verte, ce qui a contribué au succès du baptême de feu de ce concours, ajoutant qu'un effort sera déployé en perspective des prochaines éditions afin de permettre aux jeunes d'exceller davantage.

Par ailleurs, la lauréate du grand prix Asmae Adnani s'est réjouie de sa distinction, notant que cette expérience de travail sur le thème de la Marche verte lui a permis d'approfondir ses connaissances

au sujet de cet événement historique phare.

De son côté, le récipiendaire du prix du jury, Redouane Ahrbil, a expliqué que cette compétition lui a permis d'affûter ses connaissances inhérentes à la Marche verte, disant avoir fait en sorte de braquer les projecteurs sur les détails personnels de ceux qui ont vécu ce glorieux événement, à travers le témoignage d'un citoyen qui y a pris part.

L'objectif de ce concours, ouvert aux jeunes réalisateurs amateurs et créateurs d'image et de contenu vidéo, âgés de 35 ans maximum, est d'illustrer avec des images d'archives, de fiction ou d'animation cet événement majeur qui a marqué l'histoire du Royaume du Maroc.

Bouillon de culture

Report

La 18^{ème} édition du Festival international Cinéma et Migrations d'Agadir a été reportée à une date ultérieure, suite à la décision du gouvernement marocain d'interdire tous les festivals et les manifestations culturelles et artistiques.

Initialement prévu du 13 au 18 décembre courant, le festival a été reporté à la période entre le 04 et le 10 février prochain, a annoncé l'Association "L'Initiative Culturelle", organisatrice de cette manifestation culturelle.

Le gouvernement avait annoncé que "sur la base des dispositions juridiques relatives à la gestion de l'état d'urgence sanitaire et en renforcement des mesures préventives nécessaires visant à limiter la propagation du nouveau coronavirus", il a été décidé "l'interdiction de tous les festivals et toutes manifestations culturelles et artistiques".

Prix

La pièce de théâtre "Afar" présentée par la troupe "Dramedia" a remporté le prix de la compétition nationale du 3^e forum d'Afoulay du théâtre amazigh organisé du 26 novembre au 2 décembre à Tiznit. Cet événement s'inscrit dans le cadre des initiatives visant la valorisation du volet culturel dans la ville de Tiznit, selon un communiqué des organisateurs qui précise que cette édition a été marquée par la participation de troupes en provenance de différentes régions du Royaume.

Selon le président du forum, Mohamed Zemati, cette édition a connu un grand succès sur les plans de l'organisation, de la participation et des activités parallèles. Pour sa part, Abdelmajid Ouhra, membre du jury, a indiqué que la majorité des troupes ont respecté le thème du festival qui vise la recherche et la valorisation des représentations amazighes à travers des interprétations artistiques.

Cette édition a été organisée à l'initiative du ministère de la jeunesse, de la Culture et de la communication, en collaboration avec les Conseils communal et provincial de Tiznit.

Ce forum se veut un rendez-vous annuel qui réunit les professionnels du monde du théâtre et qui met en avant les nouvelles pièces théâtrales en langue amazighe.

Participation du Maroc au Festival "Karama" des films sur les droits de l'Homme à Amman

La 12^{ème} édition du Festival "Karama" des films sur les droits de l'Homme (Karama Human Rights Film Festival) s'est ouverte, dimanche soir à Amman, avec la participation de plus de 50 films de pays étrangers et arabes, dont des œuvres marocaines.

La cérémonie d'ouverture du Festival, organisé sous le thème "Les droits de l'Homme dans un monde virtuel", a été marquée par la tenue d'une exposition intitulée "La conscience de l'art", et la projection du long métrage "Amira" (Princesse), une œuvre cinématographique jordano-égypto-palestiniennne réalisée par l'Égyptien Mohamed Diab et qui représente officiellement la Jordanie dans les nominations aux Oscars du meilleur film étranger.

Le Maroc est représenté dans cet événement, qui se poursuivra jusqu'au 12 décembre, par le film "Melodia Al Morphine" de son réalisateur Hicham Amal, qui est en compétition pour le Prix du meilleur long métrage et celui du meilleur film arabe. Le choix du thème "Les Droits de l'Homme dans un monde virtuel" vise à poser des questionnements sur les actuelles mutations ayant "impacté" le monde en raison de la Covid-19, et les efforts des sociétés et gouvernements pour endiguer cette pandémie et préserver la race humaine et les civilisations sur cette planète, indiquent les organisateurs.

Selon le directeur artistique du Festival, le réalisateur Ihab Al-Khatib, cet événement soulève un certain nombre de questions, tout en

laissant au cinéma le droit d'y répondre ou d'en discuter à la lumière de l'accélération des formes humaines virtuelles de communication, et la capture de celles-ci de l'esprit et de la conscience de l'humanité d'aujourd'hui.

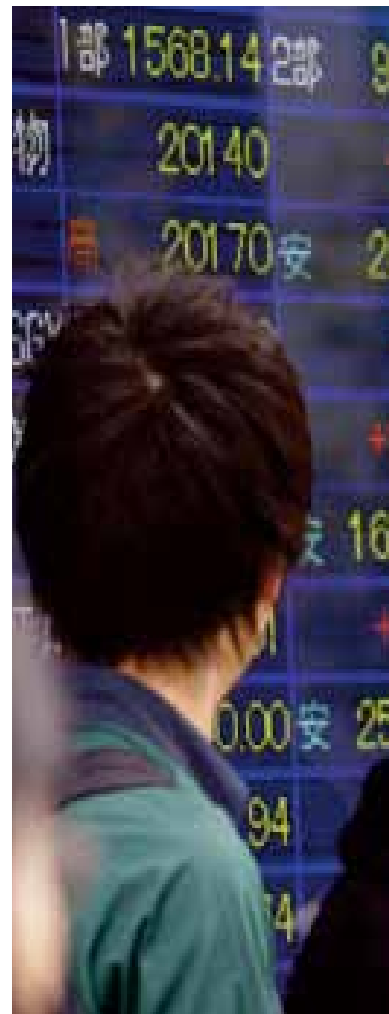
Les films prenant part à cette édition, qui représente 28 pays à travers le monde, concourront pour cinq prix, à savoir le meilleur long métrage, le meilleur long métrage documentaire, le meilleur film d'animation, le meilleur court métrage narratif et le meilleur film arabe.

Le programme du Festival comprend des expositions cinématographiques, des séminaires, des ateliers portant sur les questions humanitaires et celles liées au 7^e art, ainsi que des performances musicales.



Horizons

Il est temps de remanier le système financier mondial



Lors du sommet sur le climat COP26 le mois dernier, des centaines d'institutions financières ont déclaré qu'elles mettraient des milliers de milliards de dollars au travail pour financer des solutions au changement climatique. Pourtant, un obstacle majeur se dresse sur le chemin : le système financier mondial entrave en fait le flux de financement vers les pays en développement, créant un piège financier mortel pour beaucoup.

Le développement économique dépend des investissements dans trois principaux types de capital : le capital humain (santé et éducation), les infrastructures (électricité, numérique, transport et urbain) et les entreprises. Les pays les plus pauvres ont des niveaux inférieurs par personne de chaque type de capital, et ont donc également le potentiel de croître rapidement en investissant de manière équilibrée entre eux. De nos jours, cette croissance peut et doit être verte et numérique, évitant la croissance très polluante du passé.

Les marchés obligataires mon-

diaux et les systèmes bancaires devraient fournir des fonds suffisants pour la phase de «rattrapage» à forte croissance du développement durable, mais cela ne se produit pas. Le flux de fonds des marchés obligataires mondiaux et des banques vers les pays en développement reste faible, coûteux pour les emprunteurs et instable. Les emprunteurs des pays en développement paient des frais d'intérêt qui sont souvent 5 à 10% plus élevés par an que les coûts d'emprunt payés par les pays riches.

Les emprunteurs des pays en développement en tant que groupe sont considérés comme à haut risque. Les agences de notation des obligations attribuent des notes inférieures par formule mécanique aux pays simplement parce qu'ils sont pauvres. Pourtant, ces risques perçus élevés sont exagérés et deviennent souvent une prophétie auto-réalisatrice.

Lorsqu'un Etat lance des obligations pour financer des investissements publics, il compte généralement sur la capacité de refi-

nancer tout ou partie des obligations à leur échéance, à condition que la trajectoire à long terme de sa dette par rapport aux recettes publiques soit acceptable. Si le gouvernement se trouve soudainement incapable de refinancer les dettes arrivant à échéance, il sera probablement mis en défaut – non pas par mauvaise foi ou en raison d'une insolvabilité à long terme, mais par manque de liquidités.

C'est ce qui arrive à beaucoup trop de gouvernements de pays en développement. Les prêteurs internationaux (ou agences de notation) en viennent à croire, souvent pour une raison arbitraire, que le pays X est devenu insolvable. Cette perception entraîne un «arrêt soudain» des nouveaux prêts au gouvernement. Sans accès au refinancement, le gouvernement est contraint au défaut, «justifiant» ainsi les craintes précédentes. Le gouvernement se tourne alors généralement vers le Fonds monétaire international pour un financement d'urgence. La restauration de la réputation financière

mondiale du gouvernement prend généralement des années, voire des décennies.

Les gouvernements des pays riches qui empruntent à l'international dans leur propre monnaie ne sont pas confrontés au même risque d'arrêt brutal, car leurs propres banques centrales agissent en tant que prêteurs en dernier ressort. Les prêts au gouvernement des Etats-Unis sont considérés comme sûrs en grande partie parce que la Réserve fédérale peut acheter des bons du Trésor sur le marché libre, garantissant en effet que le gouvernement peut reconduire les dettes arrivant à échéance.

Il en va de même pour les pays de la zone euro, en supposant que la Banque centrale européenne agisse en tant que prêteur en dernier ressort. Lorsque la BCE a brièvement échoué à jouer ce rôle au lendemain de la crise financière de 2008, plusieurs pays de la zone euro (dont la Grèce, l'Irlande et le Portugal) ont temporairement perdu l'accès aux marchés internationaux des capitaux.



Après cette débâcle - une expérience proche de la mort pour la zone euro - la BCE a renforcé sa fonction de prêteur en dernier ressort, s'est engagée dans un assouplissement quantitatif par le biais d'achats massifs d'obligations de la zone euro, et a ainsi assoupli les conditions d'emprunt pour les pays touchés.

Les pays riches empruntent donc généralement dans leur propre monnaie, à faible coût et avec peu de risque d'illiquidité, sauf dans les moments de mauvaise gestion politique exceptionnelle (comme par le gouvernement américain en 2008, et par la BCE peu après). Les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur, en revanche, empruntent en devises étrangères (principalement en dollars et en euros), paient des taux d'intérêt exceptionnellement élevés et subissent des arrêts soudains.

Par exemple, le ratio dette/PIB du Ghana (83,5%) est bien inférieur à celui de la Grèce (206,7%) ou du Portugal (130,8%), pourtant Moody's évalue la solvabilité des obligations d'État du Ghana à B3, plusieurs crans en dessous de celles de la Grèce (Ba3) et le Portugal (Baa2). Le Ghana paie environ 9% sur un em-

prunt à dix ans, tandis que la Grèce et le Portugal ne paient que 1,3% et 0,4%, respectivement.

Les principales agences de notation (Fitch, Moody's et S&P Global) attribuent des notations de qualité investissement à la plupart des pays riches et à de nombreux pays à revenu intermédiaire supérieur, mais attribuent des notations de qualité inférieure à presque tous les pays à revenu intermédiaire inférieur et à tous les pays à faible revenu. Moody's, par exemple, n'attribue actuellement une note d'investissement qu'à deux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (l'Indonésie et les Philippines).

Des milliards de dollars en fonds de pension, d'assurance, bancaires et autres fonds d'investissement sont détournés par la loi, la réglementation ou les pratiques internes des titres de qualité inférieure. Une fois perdue, une notation souveraine de qualité investissement est extrêmement difficile à récupérer à moins que le gouvernement ne bénéficie du soutien d'une grande banque centrale. Au cours des années 2010, 20 gouvernements - dont la Barbade, le Brésil, la Grèce, la Tunisie et la Turquie - ont été

retrogradés en dessous de la catégorie investissement. Sur les cinq qui ont depuis récupéré leur note d'investissement, quatre se trouvent dans l'UE (Hongrie, Irlande, Portugal et Slovaquie) et aucun ne se trouve en Amérique latine, en Afrique ou en Asie (le cinquième est la Russie).

Une refonte du système financier mondial est donc urgente et attendue depuis longtemps. Les pays en développement ayant de bonnes perspectives de croissance et des besoins vitaux de développement devraient être en mesure d'emprunter de manière fiable à des conditions de marché décentes. A cette fin, le G20 et le FMI devraient concevoir un nouveau système de notation de crédit amélioré qui tient compte des perspectives de croissance de chaque pays et de la viabilité de la dette à long terme. Les réglementations bancaires, telles que celles de la Banque des règlements internationaux, devraient ensuite être révisées en fonction du système de notation de crédit amélioré afin de faciliter davantage les prêts bancaires aux pays en développement.

Pour aider à mettre fin aux arrêts soudains, le G20 et le FMI devraient utiliser

leur puissance de feu financière pour soutenir un marché secondaire liquide des obligations souveraines des pays en développement. La Fed, la BCE et d'autres banques centrales clés devraient établir des lignes de swap de devises avec les banques centrales des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

La Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement devraient également augmenter considérablement leurs subventions et prêts concessionnels aux pays en développement, en particulier les plus pauvres. Enfin et surtout, si les pays et régions riches, dont plusieurs États américains, arrêtaient de parrainer le blanchiment d'argent et les paradis fiscaux, les pays en développement auraient plus de revenus pour financer les investissements dans le développement durable.

Par Jeffrey D. Sachs

Professeur d'université à l'université de Columbia, directeur du Center for Sustainable Development de l'université de Columbia et président du réseau des solutions de développement durable des Nations unies

Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane -Casablanca Avis de vente
Le Mardi 21 Décembre 2021 à 11H00MIN, il sera procédé au siège de l'Associations Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane ; complexe administratif et commercial Immeuble B 3ème étage Boulevard Mohamed Bouziane Hay Salama 3 Casablanca ; à la vente d'un véhicule de service usagé :
Marque : RENAULT
Type : KWOBBS
Date de mise en circulation : 10/03/2014
Type de carburant : Diesel
Puissance fiscale : 6
Les concurrents peuvent consulter le véhicule concerné, au siège de l'association aux jours et heures ouvrables de l'administration.
L'enveloppe de l'offre doit nous parvenir sous plis

confidentiel avant le 21 Décembre 2021 à 11h00min et elle doit comprendre :
-La soumission exprimée en DH en chiffres et en lettres
-Une photocopie de la CIN de concurrent
-Un numéro de Tél joignable du concurrent
N° 10 898/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CAIDAT LAAMAMRA
COMMUNE LAAMAMRA
Avis d'appel d'offre
Ouvert
Séance publique

Le 30 Décembre 2021 à 10 h du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la Commune Laamamra l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre concernant :
Lot N° 1 : Location souk Had el Borja le cautionne-

ment provisoire : 38.400,00 le cout estimatif annuel est : 40.000,00.
Lot N° 2: Location souk Tnine Brakat Qhail le cautionnement provisoire : 38.400,00. Le cout estimatif annuel est : 39.000,00.
Lot N° 3 : Location Abattoir souk Had el Borja le cautionnement provisoire : 3.600,00. Le cout estimatif annuel est : 4.000,00.
Lot N° 4 : Location Abattoir souk Tnine Brakat Qhail le cautionnement provisoire : 3.000,00. Le cout estimatif annuel est : 3.600,00.
Pour une durée d'un an à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du bureau de la Commune Laamamra, ils peuvent être également télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublic.gov.ma.
Les conquérants peuvent :
- Soit déposer leurs plis dans la régie de la Commune Laamamra.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir seront présentées sous plis cacheté conformément au prescription de l'article 28 du décret précité renfermant deux enveloppes :
La première enveloppe doit comprendre le dossier administratif et le dossier technique.
A/ Dossier administrative

comprenant :
- Déclaration sur l'honneur
- Un exemplaire du CPS (signés et légalisés).
- Attestation délivrée depuis d'an par la CNSS.
- Pièces justifiante les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent .
- Attestation du percepteur du lieu d'imposition délivré depuis moins d'un an.
- Attestation administrative délivrée par Monsieur le président de la Commune justifiant que l'intéressé est non solvable envers la Commune et non contentieux vis-à-vis de la Commune.

- Attestation du registre de commerce.
- Cautionnement provisoire.
B/ Dossier technique comprennent :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
La deuxième enveloppe doit comprendre le dossier financier :
C/ Dossier financier :
- L'acte d'engagement dûment rempli et signé par le concurrent indiquant le montant proposé de location du service comprenant l'offre financière du soumissionnaire.
N° 10 904/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية

المملكة المغربية
ولاية جهة الدار البيضاء
عمالة إقليم سطات
دائرة البروج
قيادة بني مسكين الغربية
جماعة بني خلوق

تصحيح تاريخ اخر اجل لوضع طلب اجتياز امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021

ينهي رئيس المجلس الجماعي لبني خلوق الى علم كافة موظفي الجماعة

- لانه تم تمديد اجل وضع طلب اجتياز امتحان الكفاءة المهنية الى 28 12 2021

عوض 25 12 2021

N°10 902/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CAÏDAT DES CHOUGRANE
COMMUNE DE TACHRAFET

Avis d'examen d'aptitude professionn

Le Président du conseil communal de Tachrafet, Porte à la connaissance de tous les administrateurs Adjoint, ayant aux moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au date d'examen dépendants de la dite commune que les examens d'aptitude professionnelle pour les administrateurs, Seront organisés en date du : **28 Décembre 2021**, Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la commune avant le **25 Décembre 2021**.

N°10 899/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE DE TALIOUINE
CAIDAT ASSAKI
COMMUNE TERRITORIALE D'ASSAKI

AVIS
D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL D'ASSAKI ANNONCE L'ORGANISATION DES AU PROFIT L'EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 DE DIFFERENTS CATEGORIES QUI REPENDENT AUX CONDITIONS DEMANDEES ET CE SELON LE TABLEAU CI-DESSOUS:

| EXAMENS PROPOSES | GRADE CONCERNE | CONDITIONS EXIGES | NOMBRE DE POSTES | DATE D'EXAMEN | DERNIER DELAI DE CANDIDATURE |
|--|---|--|------------------|------------------|------------------------------|
| EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ME} GRADE | ADJOINT TECHNIQUE 3 ^{ME} GRADE | 6 ANS D'ANCIENTE DANS LE CADRE D'ADJOINT TECHNIQUE 3 ^{ME} GRADE | 01 | 26 décembre 2021 | 24 décembre 2021 |

N°10 901/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي



AREF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF
De L'Avis D'Appels D'Offres Ouverts
APPARU AU JOURNAL LIBERATION N°9470 DU 20-21/11/2021

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès - Meknès, (Avenue tarik ibn ziyad - Ain kadous fes), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

| N° d'appel D'offres | Objet | Caution provisoire en DHS | Estimation des couts des prestations en DHS TTC | Date et Heure d'ouverture des plis | Observations |
|---------------------|--|--------------------------------|---|------------------------------------|--------------|
| 14/2021/DPMY | PREPARATION DES REPAS COLLECTIFS POUR LES ELEVES DES INTERNATS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREFFM A MOULAY YACOUB | 30 000.00 TRENTE MILLE DIRHAMS | 1 214 100,00 (UN MILLION DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT) DH TTC | 21/12/2021 10 H 00 MN | |

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°10 903/PA

"SAGRALIM" SARL / AU AU CAPITAL DE 95.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL :
N° 5, RUE D'ERFOUFI - GUERCIF
RC N° : 819 IF : 14428679
MODIFICATIONS STATUTAIRES

Au terme de la décision de l'associé unique en date du 15/11/2021 de la société dénommée «SAGRALIM» SARL/AU, il a été décidé ce qui suit :

- Modification de l'objet social l'objet social de la société est comme suit :

Industrie agro-alimentaire-Vente de produits paramédicaux-Exploitation et production agricoles- Culture et élevage associés, Import-export.

- Transfert du siège social de la société à Lotissement EL Habri N°2 Immeuble Badr B7 GUERCIF, à compter du 15/11/2021.

- Nomination d'un nouveau gérant Monsieur BEKKHOUCHE Mohamed.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal première instance de GUERCIF le 06/12/2021 sous le N° 1207/2021.

N° 10 913/PA

EL GUIR GLACONS CONSTITUTION

1- Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 11-11-2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes:

1- ASSOCIE GERANT : RAHMOUNI KAMAL
2- DENOMINATION : «Ste EL GUIR GLACONS » SARL AU

3- OBJET : FABRICATION DE GLACONS
4-SIEGE SOCIALE : N° 2922 GARAGE N° 1 REZ-DE CHAUSSEE LOT ENNASSIME 2 TAOURIRT
5-DUREE : 99 ans.

6-ANNEE SOCIALE : Commence du 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

7-CAPITAL SOCIALE : 100 000,00 (Cent Mille) dirhams divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 DH chacune, attribuées en rémunération d'apports en numéraire en totalité à M. RAHMOUNI KAMAL
8-GERANCE : Mer RAHMOUNI KAMAL
II-Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de 1er Instance de Taourirt sous le numéro : 1423
POUR EXTRAIT ET MENTION
LE GERANT

N° 10 914/PA

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 23/10/2017 de la société CONSULTATION ET SERVICES SARLAU, il a été décidé :

* Augmentation du capital social qui était actuellement DIX MILLE dirhams (10.000,00 dhs) d'une somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DIRHAMS (490.000,00 dhs) pour le porter ainsi à CINQ CENT MILLE DIRHAMS (500

000,00 dhs) par la création et l'émission de 4900 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100 dhs chacune.
* la mise à jour des statuts II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 30/10/2017 sous le numéro 00647774.

N° 10 915/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

«BORJ ECO» S.A.R.L.AU AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 5 BD ABDELLEH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N° 5 CASABLANCA .
RC : 467993 IF: 45897835
Au siège social : 5BD ABDELLEH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N° 5 Casablanca, l'associé unique de la société à responsabilité limitée D'associé unique «BORJ ECO» SARL AU . A décidé ce qui suit :

Première résolution : Cession des parts sociales; L'associé unique M. MOHAMMED ELAMMALYA Titulaire de la CIN N° MD22887 prend acte de cession de 1 000 parts sociales au profit de Mr. IGHAFFY NABIL, de nationalité Marocaine, né le 06/07/1990 à SIDI BENNOUR, titulaire de la CIN N° M513340, demeurant à : DOUAR LAKHNAUSSA LAGHNADRA ZEMAMRA SIDI BENNOUR. Deuxième résolution: Démission du gérant de la société et nomination d'un nouveau gérant

L'associé unique accepte la démission de M. MOHAMMED ELAMMALYA, de nationalité Marocaine, né le 19/12/2000 à LAGHNADRA SIDI BENNOUR, titulaire de la CIN N° MD22887, demeurant à : NR 38 APPT 9 ETAGE 2 LOT LES ROSES 2 BOUZHNIKA, de sa fonction, gérant de la société «BORJ ECO» SARL AU et nomination de Mr IGHAFFY NABIL nouveau gérant de société. Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal du commerce DE CASABLANCA sous le N°801927 RC N°467993.

N° 10 916/PA

ETUDE DE Maître Mohammed SOUDADI NOTAIRE A OUJDA
6, Bd Istiqlal, Résidence Faiza, 2ème Etage.
«HM&EN» S.A.R.L CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Mohammed SOUDADI, Notaire à Oujda en date du 26/06/2021, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination: «HM&EN» S.A.R.L
Objet: La promotion immobilière; Et plus généralement toutes opérations commerciales, mobilière ou immobilières et finan-

cières se rattachant à l'objet de la société ou pouvant favoriser son développement.

Siège social: Lts Hims Lt 85 Dem Oujda.
Durée: 99 ans.

Apports en Nature: Mr MIMOUNE HAMIDANE et Mme EL HAM N'HARI ont fait apport à la présente société les biens dont la désignation:

*La totalité de la propriété dite «ANNAJD 2116», sise à Oujda Sidi Yahya Lts Annajd Lot N° 2116 consistant en un terrain à bâtir d'une superficie d'UN ARE DIX CENTIARE (01A10CA), faisant l'objet du titre foncier N°6724/77.

*La totalité de la propriété dite «MOUROUJ 79», sise à Oujda Rte Sidi Yahya Lts STE Mourouj Lot N° 79 consistant en un terrain à bâtir d'une superficie d'UN ARE DIX CENTIARE (01A10CA), faisant l'objet du titre foncier N°5477/77.

*La totalité de la propriété dite «HIMS85», sise à Oujda Dem Lts Hims Lot N° 85 consistant en un terrain d'une superficie d'UN ARE VINGT CINQ CENTIARE (01A25CA), sur lequel sont édifiées des constructions à usage exclusif d'habitation, se composant de rez de chaussé, premier étage et deuxième étage; faisant l'objet du titre foncier N°112252/02.

Capital social: Fixé à la somme de Un Million Deux Cent Six Mille Dirhams (1.206.000,00DHS) divisé en (12060) Parts Sociales de Cent Dirhams (100 DHS) chacun, attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs, savoir: Mme EL HAM N'HARI: 10300.00 Parts; Mr MIMOUNE HAMIDANE: 1760.00 Parts. Soit au Total: 12060.00 Parts.

Gérance: La société est gérée par Mr MIMOUNE HAMIDANE et Mme EL HAM N'HARI pour une durée illimitée.

Année Sociale: du 1er Janvier au 31 Décembre. Bénéfices: Sur les bénéfices il est prélevé 5% pour constituer la réserve légale, le solde est réparti entre les associés selon leurs parts.

Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat Greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda en date du 01/12/2021 sous le numéro 4106 du registre chronologique 38449 du registre analytique.

N° 10 917/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE E TAROUDANT
CAIDAT ASSAKI
COMMUNE ASSAKI
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé dans le siège de la commune d'Assaki, l'ouverture des plis relatifs Aux appels d'offres sur offres de prix suivants: • - N° A.O : 06/2021 Objet : sur offres de prix pour la location des biens du souk

hebdomadaire de l'année 2022 (du 01janvier au 31 décembre 2022), la Caution Provisoire quatre mille (4.000,00) dhs. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq mille deux cents dhs (5200.00 dhs). Suite à l'article 8 chapitre 20 relatifs au marché public. La date et heure d'ouverture des plis 30/12/2021 à 10 heures du matin .

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au siège de la commune d'Assaki, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le dossier d'Appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues aux articles 24-25-27-29 du décret n° 02-12-349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret précité. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service concerné de la commune d'Assaki au minimum une heure avant l'ouverture des plis.
- Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 27-28 du Décret N° 2- 12- 349 précité, à savoir :

- 1) dossier administratif comprenant :
- la déclaration sur l'honneur.
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- L'attestation fiscale du Percepteur du lieu d'imposition délivré depuis moins d'un an.
- L'attestation délivrée depuis de moins d'un an par la C.N.S.S.
- le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
- copie conforme de la CIN.
- Copie du cahier des charges portant la signature légalisée du concurrent.
- Le récépissé du cautionnement provisoire du concurrent.
- Engagement du soumissionnaire de nettoyage du (Souk ou abattoir).
- 2) Dossier Technique comprenant :
- Note présente les moyens humains et Technique.
- 3) dossier financier comprenant :
- L'acte d'engagement comportant l'offre proposé par le concurrent en lettres et en chiffres y compris toutes taxes et impôts (T.T.C).

N.B : Toutes pièces concernant appels d'offres ouverts sont mises à la disposition des soumissionnaires sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma. Ou au service concerné relevant cette commune.

N° 10 918/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI**

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE OUVERT
N° 04/DDR-DRPS/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 06 Janvier 2022 à 11h00, Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports – Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi de dix (10) autorisations pour :

EXERCICE DE L'ACTIVITE DE POINTAGE ET SURVEILLANCE DES MARCHANDISES AUX PORTS DE SAFI

Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré **gratuitement** par voie électronique en formulant une demande de retrait (**portant le cachet du concurrent**) :

anp-bo-safi@anp.org.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 DH (Vingt Mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP ci-dessous.

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE,
BP 39 SAFI**

✓ soit les remettre au président de la commission d'appel à la concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi / Port de Safi ville
Division Développement et Régulation
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64

N°10 912/PA



07.00 : Lecture du Saint Coran
 07.10 : Tinoubka
 07.40 : Ichaa Mamlaka
 08.35 : Entre ciel et terre : La géorgie
 09.30 : Chouk Sedra Ep 51
 10.20 : Lmoudir Lâam Ep7
 10.35 : Lmoudir Lâam Ep8
 10.50 : Oussrati Ep 43
 11.50 : Ahlam City Ep 26
 12.25 : Supermarket Ep 11
 12.40 : Supermarket Ep 12
 13.00 : JT Addahira
 13.20 : Rdat Lwalida Ep 26
 14.00 : JT en Amazigh
 14.20 : JT en Espagnol
 14.40 : Jmaatna Zina
 16.40 : Mister Sensour Ep22
 16.50 : Mister Sensour Ep23
 17.00 : Mawakie wa Wakai'e
 17.55 : Lmoudir Lâam Ep9
 18.10 : Lmoudir Lâam Ep10
 18.30 : JT en Français
 18.50 : Babou Aâla Babi Ep 8
 18.55 : Babou Aâla Babi Ep 9
 19.00 : Fashion Maghribi- Capsules : Capsule 39
 19.10 : Ahlam City Ep 27
 19.50 : Super Market Ep 13
 20.10 : Super Market Ep 14
 20.30 : JT Principal
 21.30 : Sourtek Bin Aâynya Ep3
 22.20 : Amouddou
 23.20 : Dernier bulletin d'information
 23.50 : Domou'e Warda Ep 19
 00.25 : Domou'e Warda Ep 20
 01.00 : Mawaki'e wa Wakai'e
 02.00 : Oujouh Chefchaouen
 02.30 : Lmoudir Lâam Ep9
 02.50 : Lmoudir Lâam Ep10
 03.05 : Rdat lwalida Ep26
 03.40 : Chouk Sedra Ep51
 04.30 : Tinoubka
 05.00 : Ichaa Mamlaka
 06.00 : Entre ciel et terre : La géorgie



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
 06:30:00 : MAGAZINE : SA-BAHIYAT 2M
 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:35:00 : MAGAZINE : KHIR LBLAD
 07:50:00 : MAGAZINE : POP UP
 08:20:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
 09:30:00 : FEUILLETON : ZINA
 10:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 10:05:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
 10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:05:00 : MAGAZINE : SA-BAHIYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : HAY AL BAHJA
 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 12:45:00 : NEWS : AL AKH-BAR
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
 13:25:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS
 14:20:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
 14:30:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
 15:50:00 : FEUILLETON : ZINA
 16:15:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
 17:20:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
 17:45:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF
 17:50:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
 18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:35:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
 20:50:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 21:15:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA
 21:50:00 : MAGAZINE : CONFIDENCES DE PRESSE
 22:55:00 : MAGAZINE : KITAB
 23:10:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
 00:00:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 00:50:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:35:00 : CINESTARS : AL HOUB
 02:30:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
 03:30:00 : MAGAZINE : 2M MAG
 04:25:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
 05:05:00 : DOCUMENTAIRE : LA MUSIQUE DANS LA VIE



07:00 : Matinales Infos
 11:05 : Questions ÉCO
 11:30 : On s'dit tout
 12:00 : Midi Infos
 13:30 : Croissance Verte
 14:00 : Midi Infos
 15:30 : Questions ÉCO
 16:00 : Midi Infos
 16:30 : On s'dit tout
 17:00 : Midi Infos
 17:30 : Hebdo-Santé
 18:00 : Soir Infos
 18:30 : On s'dit tout
 19:00 : Soir Infos
 19:30 : Questions ÉCO
 20:00 : Soir Infos
 21:35 : Croissance Verte
 22:00 : Soir Infos
 22:30 : L'CLUB
 23:00 : Soir Infos



05h35 : Tfo
 07h30 : Téléshopping
 09h40 : Familles nombreuses : la vie en XXL
 10h00 : Les feux de l'amour : Série
 11h00 : Les 12 coups de midi
 12h00 : Journal
 12h40 : Un Noel romain : Téléfilm
 14h40 : Dernière escale avant Noel : Téléfilm
 15h30 : Familles nombreuses : la vie en XXL divertissement
 17h35 : Ici tout commence : Série
 18h10 : Demain nous appartient : Série
 18h55 : Météo
 19h00 : Journal
 19h45 : Tirage du Loto, Quotidien express : Jeu
 20h05 : Camping Paradis : Série
 21h55 : La bataille de l'Elyée : documentaire
 23h10 : New York unité spéciale : Série
 03h05 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info
 06h30 : Télématin
 08h30 : La maison des Maternelles : Magazine
 10h15 : Amour, gloire et beauté : série
 09h45 : Tout le monde à son



mot à dire : Jeu
 10h15 : Chacun son tour : Jeu
 10h45 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu
 12h00 : Journal
 12h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine
 16h40 : Affaire conclue la chasse aux objets : Magazine
 17h00 : Tout le monde à son mot à dire : Jeu
 17h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 18h50 : Météo
 19h00 : Journal
 19h45 : Un si grand soleil : Série
 20h05 : L'art du crime : Série
 21h45 : Extraordinaires : Magazine
 23h40 : Broadchurch : Série
 02h45 : Courant d'art
 03h45 : Tout le monde veut prendre sa place.



05h00 : M6 music
 05h40 : M6 kid
 07h50 : M6 boutique
 09h05 : Ca peut vous arriver
 10h35 : Ca peut vous arriver chez vous
 11h45 : Le 12.45
 12h40 : Scènes de ménages : Série française
 13h05 : Délicieux Noël : Téléfilm
 14h55 : Incroyables transformations
 15h20 : Les reines du shopping
 17h40 : Tous en cuisine, menus de fêtes avec Cyril Lignac : Magazine
 18h45 : Le 19.45, météo
 19h30 : Scènes de ménages : Série
 20h05 : L'homme que j'ai condamné
 00h25 : Mamma mia : Film
 02h20 : Les nuits de M6



18h45 : Arte journal
 19h05 : 28 minutes samedi
 19h50 : Macheth : Opéra
 22h45 : De la Grèce à la Chine : la folle odyssée du marbre : Documentaire
 23h40 : Erythrée, nation esclave : Doc
 00h35 : La peintre Wili Sitte : figure majeure du réalisme socialiste
 00h25 : West side story : le hit de leonard Bernstein.



06h00 : Okoo.
 Dessins animés
 07h30 : Paname
 08h00 : Vous êtes formidables
 08h50 : Dans votre région
 09h55 : Outremer mag
 10h35 : Outremer l'info
 12h00 : Le 12-13
 11h55 : Météo à la carte : Magazine
 13h00 : Rex : série
 15h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu
 15h50 : La p'tite librairie : Magazine
 16h00 : Slam : Jeu
 16h45 : Ques-



tions pour un champion : Jeu
 17h30 : Le 18 :30
 18h00 : Le 19-20
 19h20 : Plus belle la vie : Série
 19h45 : Tout le sport
 20h05 : Le voyageur : Téléfilm
 21h45 : Le voyageur : Téléfilm
 23h25 : Libre court
 00h25 : Des racines et des ailes
 02h30 : Les nouveaux nomades
 02h55 : Les matinales
 03h20 : Slam
 03h55 : Questions pour un champion

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

| | | | | | | |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| SERVENT À ENLACER | GRAND INTÉRÊT | CRACK SUPER | MALENT- ENDU | TEUF | SANS DÉTOUR | AVENIR |
| TAILLE | | | | | LE MÊME | |
| | | ÉPLUCHÉS | ARTICLE | DÉGÉNÈRE DÉMONS- TRATIF | | |
| CRIBLE | | | | | EN RESTE BERGE | |
| TORTURE | | | | | | |
| SINGE- ARAIGNÉE | NOTE C'EST DE L'ARGENT | | MÈRE DE L'HUMANITÉ | | DÉBUT D'ACTIVITÉ | |
| | | | HOUPE PRÉTE- NOM | CONTRE QUARTIER DE CAEN | | |
| POSSESSIF INVERSÉ | PÉRIODE | | | | EN VENTE VIEILLE CITÉ | |
| | À L'ENVERS- LIÉS | | | GRISÉ | VENTE AUX ENCHÈRES | VERBALE DONNE L'EXEMPLE |
| PARTIE DU CORPS | | LE PRIX DU PAIN LIE | INSTANT | AMATEUR DE PIGEONS | | |
| | | | | MÉTAL PRONOM RELATIF | | DÉBUT DE ROMAN |
| FAMILI- ERS | GRECQUE EN ÉVEIL | | | LE TYPE LATIN COLIAC | | |
| ROULÉ MURGE | | COMPÉTITION SPORTIVE | | | | QUARTIER D'ALMÉRÍA |
| | | | | | | |
| | | | | | | FER |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|--------------|-----|-------|----|---------|------------|--------|--------|---------|----|-------|
| INCINÉRATION | OTE | MURGE | EE | ENLISER | KLEPTOMANE | LEENAF | NATATI | AUTOMNE | RE | NATNT |
| BAROQUE | ART | REIN | DT | MANE | H | IVRE | LONNER | CA | UU | MOULT |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmaridi
Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Layoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522) 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب
libe
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

HORIZONTALLEMENT

- 1- Disparate
- 2- Défense naturelle – Traité armé
- 3- Précis Condition Cardinal
- 4- Détourna – Voyelles
- 5- Triste
- 6- Carte Examiner
- 7- Difficile – Anneau de corde
- 8- Récolte romaine
- 9- Conviât Possessif
- 10- Querelle - Choisis

VERTICALEMENT

- 1- Figure de rhétorique chère à l'arabe
- 2- Laine – Appris – Drame jaune
- 3- Diplôme Enchanté
- 4- Personnel – Ouverture – Ville serbe
- 5- Elle exprime les forces en présence
- 6- Aussi Voyelles
- 7- Il fait sauter – Embrasée
- 8- Saison – Etat d'Europe
- 9- Elle tenait le ciel En les Plus secret
- 10- Inhumeras

Solution mots croisés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | P | I | G | E | O | N | N | I | E | R |
| 2 | A | S | E | R | | O | U | R | S | E |
| 3 | L | O | R | S | Q | U | E | | S | T |
| 4 | I | L | E | | U | R | | D | E | S |
| 5 | N | E | | C | E | R | T | E | S | |
| 6 | D | E | L | A | T | I | O | N | | R |
| 7 | R | | A | B | E | T | I | S | S | E |
| 8 | O | P | T | A | | U | T | I | L | E |
| 9 | M | O | I | S | I | R | | T | | L |
| 10 | E | U | N | | D | E | T | E | N | U |

Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 7 | | | | | | 9 |
| 3 | 5 | 2 | | 7 | 9 | 8 | | |
| 9 | | | | 2 | | | | 7 |
| | | 8 | 3 | 9 | | | | |
| | | | 5 | | 6 | | | |
| | | | | 1 | 4 | 9 | | |
| 5 | | | 7 | | | | | 6 |
| | | 1 | 2 | 5 | | 7 | 9 | 4 |
| 7 | | | | | | 2 | 1 | 5 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 8 | 6 | | 5 | 3 | | | 4 |
| 3 | | | | 2 | 4 | | | 8 |
| | | | | 8 | 6 | 7 | | |
| | | 5 | 7 | 1 | 2 | 4 | | |
| | | 1 | 5 | 9 | | | | |
| 5 | | | | 3 | 9 | | | 2 |
| | | | | | | | | |
| 4 | | 8 | 7 | | | 9 | 1 | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 8 | 9 | 7 | | |
| | | | 7 | 6 | 2 | 1 | | |
| 7 | | | | | | | | 5 |
| | | | | 7 | | | 1 | 9 |
| | | 1 | | | | 2 | | |
| 8 | 3 | | | 2 | | | | |
| 9 | | | | | | | | 1 |
| | | 6 | 2 | 3 | 9 | | | |
| | 7 | 2 | 4 | | | | | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|---|---|---|
| | 5 | 2 | | | | | | |
| | | 3 | | | | 6 | | 4 |
| 7 | | | 1 | | | | | |
| | 4 | | 3 | | | | | 1 |
| 6 | 1 | | | 4 | | | | 9 |
| 2 | | | | | | 1 | | 5 |
| | | | | | | 9 | | 6 |
| 8 | | 1 | | | | | 7 | |
| | | | | | | 8 | | 4 |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 6 | 4 | 7 | 3 | 1 | 5 | 2 | 8 |
| 1 | 5 | 2 | 8 | 6 | 9 | 7 | 3 | 4 |
| 7 | 8 | 3 | 4 | 5 | 2 | 9 | 6 | 1 |
| 8 | 7 | 6 | 9 | 1 | 4 | 2 | 5 | 3 |
| 3 | 4 | 5 | 2 | 8 | 6 | 1 | 9 | 7 |
| 2 | 1 | 9 | 5 | 7 | 3 | 8 | 4 | 6 |
| 4 | 2 | 1 | 6 | 9 | 7 | 3 | 8 | 5 |
| 6 | 3 | 8 | 1 | 2 | 5 | 4 | 7 | 9 |
| 5 | 9 | 7 | 3 | 4 | 8 | 6 | 1 | 2 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 2 | 8 | 7 | 5 | 6 | 1 | 4 | 3 |
| 6 | 3 | 7 | 1 | 4 | 9 | 2 | 5 | 8 |
| 5 | 1 | 4 | 8 | 2 | 3 | 7 | 6 | 9 |
| 1 | 5 | 2 | 3 | 9 | 8 | 4 | 7 | 6 |
| 8 | 4 | 3 | 5 | 6 | 7 | 9 | 2 | 1 |
| 7 | 9 | 6 | 4 | 1 | 2 | 3 | 8 | 5 |
| 4 | 6 | 5 | 2 | 3 | 1 | 8 | 9 | 7 |
| 2 | 8 | 1 | 9 | 7 | 5 | 6 | 3 | 4 |
| 3 | 7 | 9 | 6 | 8 | 4 | 5 | 1 | 2 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 9 | 1 | 4 | 6 | 3 | 7 | 2 | 8 |
| 3 | 4 | 8 | 7 | 1 | 2 | 5 | 6 | 9 |
| 6 | 7 | 2 | 5 | 9 | 8 | 1 | 4 | 3 |
| 4 | 3 | 9 | 1 | 5 | 6 | 8 | 7 | 2 |
| 8 | 1 | 7 | 9 | 2 | 4 | 6 | 3 | 5 |
| 2 | 5 | 6 | 8 | 3 | 7 | 4 | 9 | 1 |
| 1 | 6 | 5 | 3 | 7 | 9 | 2 | 8 | 4 |
| 9 | 2 | 4 | 6 | 8 | 1 | 3 | 5 | 7 |
| 7 | 8 | 3 | 2 | 4 | 5 | 9 | 1 | 6 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 7 | 3 | 5 | 9 | 1 | 6 | 2 | 8 |
| 1 | 8 | 6 | 4 | 2 | 7 | 9 | 5 | 3 |
| 2 | 5 | 9 | 3 | 6 | 8 | 1 | 4 | 7 |
| 5 | 6 | 1 | 7 | 4 | 3 | 2 | 8 | 9 |
| 8 | 9 | 2 | 6 | 1 | 5 | 3 | 7 | 4 |
| 3 | 4 | 7 | 2 | 8 | 9 | 5 | 6 | 1 |
| 9 | 1 | 5 | 8 | 7 | 6 | 4 | 3 | 2 |
| 6 | 2 | 8 | 9 | 3 | 4 | 7 | 1 | 5 |
| 7 | 3 | 4 | 1 | 5 | 2 | 8 | 9 | 6 |

Sport

Dans son rapport, l'arbitre d'OL-OM pointe l'intervention d'Aulas

Le président lyonnais dans de beaux draps

"Ça ne va pas en rester là", aurait lancé le président lyonnais Jean-Michel Aulas à l'arbitre de Lyon-Marseille qui refusait de reprendre la rencontre après un jet de bouteille, selon un rapport arbitral consulté par l'AFP, qui met aussi en cause l'entraîneur marseillais Jorge Sam-
paoli.

Selon des extraits de ce rapport d'incidents rédigé par M. Ruddy Buquet, arbitre principal d'OL-OM, le patron du club lyonnais se serait prévalu de sa présence au Comité exécutif de la Fédération française de football pour faire planer l'idée de ne "pas en rester là" au sujet de la décision de l'arbitre, lui-même placé sous la tutelle de la FFF.

"Je tiens à préciser que M. Aulas Jean-Michel, président de

l'Olympique lyonnais, a tenu les propos suivants au moment de quitter mon vestiaire: «La compétition dépend de la LFP, vous de la FFF, je fais malheureusement partie du Comex et ça ne va pas en rester là», peut-on lire dans un extrait du document, transmis par M. Buquet à la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP).

"Ce sont des propos incomplets, sortis de leur contexte et relatifs à l'incompréhension entre la Ligue qui communique sur la reprise du match alors qu'au même moment l'arbitre a changé de position en arrêtant le match pour des raisons alors non expliquées", a réagi auprès de l'AFP un porte-parole de l'OL.

D'autres extraits du rapport arbitral, consultés par l'AFP, font état d'un comportement "déplace" de

Jorge Sampaoli qui se serait "un peu emporté" à l'égard de M. Buquet. Ce dernier aurait "eu un comportement, des gestes de plus en plus déplacés à mon égard en me montrant à plusieurs reprises du doigt dans mon vestiaire" et en tenant des propos non retranscrits par son traducteur, pointe le rapport.

La commission de discipline doit se réunir mercredi (18h00) pour évoquer les suites à donner à l'interruption du match à 0-0 et après seulement quatre minutes de jeu, provoquée par un jet de bouteille d'eau en plastique au visage du Marseillais Dimitri Payet.

Le 22 novembre, l'instance avait sanctionné l'OL du huis clos total de son stade à titre conservatoire, alors que l'auteur du jet de bouteille a été condamné par la justice à six mois de prison avec sursis

en comparution immédiate.

Au terme de son enquête, la commission doit se prononcer à la fois sur la responsabilité de Lyon dans cet incident et sur le sort du match interrompu, alors que la saison de L1 a été émaillée de graves incidents en tribunes depuis cet été.

"On parle d'un problème majeur dans le football français. Il arrive un moment où on doit prendre de la hauteur, être responsables avec les autres présidents", a affirmé le président de l'OM Pablo Longoria dans un entretien au quotidien L'Equipe mis en ligne lundi soir.

Le dirigeant espagnol souhaiterait "avoir un règlement clair dans lequel les sanctions qui s'appliquent sont actées pour chaque type d'incidents. Cela éviterait à tout le monde de se poser des questions à

chaque fois. Ça serait cohérent. Ce qui n'est pas responsable, c'est de chercher à préserver chacun nos intérêts individuels alors que c'est un problème collectif".

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches prévus ce soir, comptant pour la dernière (6^e) journée de la phase de poules de la Ligue des champions :

Mercredi à 18h45

Juventus-Malmö FF

Zénit-Chelsea

Mercredi à 21h00

Atalanta-Villareal

Bayern Munich-FC Barcelone

Benfica-Dynamo Kiev

Manchester United-Young Boys

Salzburg-FC Séville

Wolfsburg-Lille

Le patron de la Sampdoria démissionne après son arrestation



Le patron de la Sampdoria Génes, Massimo Ferrero, a démissionné de son poste après son arrestation dans le cadre d'une affaire de banqueroute frauduleuse, a annoncé lundi le club.

"Nous avons appris avec une grande surprise l'arrestation de Massimo Ferrero (...) pour des affaires de faillite qui remontent à de nombreuses années", écrit la Sampdoria sur son site internet. "Il est important de préciser que ces affaires n'ont absolument rien à voir avec la gestion"

du club.

"Pour protéger au mieux" les intérêts de la Sampdoria, M. Ferrero "entend démissionner immédiatement de toutes ses fonctions et se mettre à disposition des enquêteurs", ajoute le communiqué.

Selon les médias, M. Ferrero a été arrêté lundi à Milan (nord) et incarcéré dans une prison de la capitale lombarde.

Il est accusé, de même que cinq autres personnes qui ont été assignées à résidence, de banqueroute frauduleuse et d'autres délits financiers.

Selon son avocat, citée par le quotidien Il Corriere della Sera, l'arrestation serait liée à la faillite de certaines sociétés siégeant en Calabre (sud).

La Sampdoria occupe actuellement la 15^e place du championnat d'Italie de football.

La commission de discipline ouvre une enquête contre Jude Bellingham

La commission de discipline de la Fédération allemande de football (DFB) a ouvert lundi une enquête contre le jeune milieu de terrain anglais de Dortmund Jude Bellingham, qui a soupçonné samedi de tricherie l'arbitre du match Dortmund-Bayern (2-3).

Dans un premier temps, le joueur de 18 ans devra présenter lui-même ses arguments. La commission décidera ensuite si elle le poursuit ou non.

"Si vous regardez un grand nombre de décisions durant la partie... Qu'est-ce qu'on peut attendre si vous donnez à un arbitre qui a triché des matches dans le passé la rencontre la plus importante d'Allemagne à siffler?", avait lancé après le coup de sifflet final l'attaquant anglais sur la chaîne norvégienne Viaplay.

Felix Swayer, l'arbitre du "Klassiker" remporté par Munich grâce à un pénalty controversé, avait été mêlé en



2005 au plus grand scandale de matches truqués ayant secoué le football allemand, lorsque le directeur de jeu Robert Hoyzer avait avoué avoir influencé le résultat de plusieurs matches de coupe d'Allemagne, pour le compte d'une mafia de paris truqués.

Jeune arbitre de touche, M. Swayer était soupçonné d'avoir été au courant et même d'avoir accepté 300 euros de M. Hoyzer. Il avait été suspendu six

mois, mais l'instruction n'avait jamais prouvé sa participation active à un truquage de match.

Le Borussia Dortmund a décidé de protéger son joueur: "Il a 18 ans et il a pris la parole après un match très chaud et plein d'émotions, on va le soutenir", a déclaré dimanche le directeur sportif de Dortmund Michael Zorc.

M. Zwyer et son assistant vidéo se sont retrouvés au coeur d'un virulent débat après le match. Ils n'ont pas bronché lorsque Lucas Hernandez (Bayern) a commis une faute dans la surface qui aurait pu valoir un penalty à Dortmund en première période. Mais, sur l'injonction de son assistant, l'arbitre est venu visionner sur écran la faute de main de Mats Hummels, qu'il n'avait pas sifflé dans un premier temps, et a finalement accordé le penalty, provoquant la fureur des joueurs et du staff de Dortmund.

La Supercoupe de la CAF entre le Raja et Al Ahly à Doha avancée au 22 décembre

Les Verts contestent la date



Le match de la Supercoupe de la CAF entre le Raja de Casablanca et Al Ahly d'Égypte, prévu à Doha, a été avancé au 22 décembre, selon la Confédération africaine de football (CAF).

La CAF avait initialement prévu cette rencontre le 24 décembre, avant de l'avancer de 48 heures suite à une lettre adressée par la Confédération aux Verts et aux Diables rouges.

Par ailleurs, Al-Ahly a indiqué que la CAF a accepté d'ouvrir la porte des inscriptions hivernales pour les deux clubs, à titre exceptionnel, à partir du 15 décembre au lieu de janvier prochain, afin de leur permettre d'enregistrer les nouveaux recrutements qui auront ainsi le droit de prendre part au match de la Supercoupe.

Les Égyptiens disputeront cette rencontre en tant que vainqueurs de la Ligue des champions d'Afrique, tandis que le Raja y participera après avoir remporté la Coupe de la Confédération africaine. La Supercoupe aura lieu à Doha, quelques jours après la finale de la Coupe arabe, qui se déroule actuellement dans la capitale qatarie.

Le Raja a contesté cette date, justifiant sa position par le fait que certains de ses joueurs cadres se trouvent avec l'équipe nationale qui dispute actuellement la Coupe arabe des nations. La raison invoquée par les Verts peut être aussi avancée par Al Ahly qui se trouve dans le même cas de figure du fait que l'Égyptienne est engagée elle aussi dans ce tournoi régional placé sous l'égide de la FIFA.

Les premiers qualifiés aux quarts de finale de la Coupe arabe des nations



La Tunisie s'en tire à bon compte



Le Sultanat d'Oman s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe arabe des nations de football, après sa large victoire (3-0) face au Bahreïn, lundi au stade Ahmed ben Ali, lors de la troisième journée du groupe A.

Les buts des Omanais ont été marqués par Al Mandhar Al Alawi (41e), Arshad Al Alawi (50e) et Khalid Al Hajri (59e).

Dans l'autre match de ce groupe, le Qatar, pays hôte et déjà qualifié, n'a pas eu à forcer son talent face à l'Irak (3-0).

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Almoez Ali (82e), Akram Afif (84e) et Hassan Alhaydos (90+3e).

Au terme de cette journée, le Qatar, auteur d'un parcours sans faute, termine en tête du classement avec 9 points, devant le Sultanat d'Oman (4 pts), alors que l'Irak et le Bahreïn occupent respectivement les 3e (2 pts) et 4e (1 pt) positions.

Pour une place dans le carré d'as, le Qatar retrouvera les Emirats arabes unis, deuxième du groupe B, alors que le Sultanat d'Oman

sera opposé à la Tunisie.

A propos du groupe B (3ème journée), la Tunisie a pris le meilleur, au stade Al Thumama, sur les Emirats arabes unis par 1 but à 0, signé Seifeddine Jaziri à la 10e minute.

Dans l'autre rencontre disputée au stade d'Al Janoub, la Mauritanie a disposé de la Syrie (2-1). Les deux buts des Mourabitounes ont été marqués par Mohamed Soueid (50e) et Hemeya Tanji (90+5e). Le but des Syriens est venu des pieds de Mahmood Albahar (52e).

La Fondation

Mohammed VI des champions sportifs compte désormais 1000 membres

La Fondation Mohammed VI des champions sportifs a atteint le chiffre symbolique de 1.000 membres, tous des champions qui ont hissé haut le drapeau du Maroc, issus de 31 fédérations sportives.

Ce chiffre n'a pu être réalisé que grâce au dévouement et au travail inlassable des membres bénévoles du conseil d'administration, indique la Fondation dans un communiqué, tout en exprimant sa fierté de cet exploit.

"Nous sommes conscients de notre responsabilité et de la dimension éthique qui sous-tend notre fonction, et nous mettons tout en œuvre pour faire grandir notre organisation tout en pérennisant son action et sa portée", souligne-t-on.

A ce titre, la Fondation a tenu à remercier ses partenaires de choix, notamment le ministère de la Jeunesse et de Sports, pour leur soutien, et la direction de la Marocaine des Jeux et des Sports pour son accompagnement et sa collaboration, ajoute la même source.

Fondée en 2011 sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la Fondation Mohammed VI des champions sportifs a pour objectif de garantir aux athlètes marocains une vie décente et honorable en fournissant l'assistance sociale nécessaire aux bénéficiaires et leurs ayants droit en matière notamment de couverture maladie et de retraite.

Elle a, également, posé les jalons d'une institution solide et porteuse d'une vision, lançant de nombreux partenariats ainsi que des actions concrètes pour mener à bien la mission qui lui a été confiée.

366 coureurs aux championnats régionaux en prévision du championnat national de cyclisme

Quelque 366 coureurs ont participé aux championnats régionaux de cyclisme sur route en prévision du championnat national 2020-2021, prévu du 10 au 12 décembre à Benslimane.

Ces courses ont vu la participation de toutes les catégories d'âge et l'implication effective des ligues et des clubs pour la réussite de ces épreuves de la "petite reine".

La ville d'Asilah a abrité samedi le championnat du nord sur route sur une distance de 60 km avec la participation de 45 coureurs.

Ce championnat régional a été organisé par la ligue de Tanger-Tétouan-

Al Hoceima sous la supervision de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC) et en collaboration avec le Club du Détroit et l'Association Tanjiss des courses cyclistes.

Ci-après les résultats de la course :

Seniors : Houssine Assabahi (Club du Détroit)

Juniors : Lahcen Majdoubi (Club du Détroit)

Cadets : Yassine Senoussi (Association Tanjiss)

Elite : Ahmed Sabahi (Club du Détroit)

La ligue régionale de Rabat-Salé-Kénitra de cyclisme, en partenariat avec le Kénitra Athletic Club de cy-

clisme, a organisé une course sur un circuit fermé à Mehdiya avec la participation de 86 coureurs représentant 17 associations sportives.

Lors de ce championnat, Oussam El Haras, du Club Sportif Kassimi a remporté la catégorie seniors.

Le Yacht Club d'Agadir de vélo de montagne a également organisé samedi une course de VTT-XCO, toutes catégories confondues, en collaboration avec la ligue régionale de Souss-Massa, la préfecture d'Agadir-Ida-Ou Tanane et du conseil de la commune de Drargua.

Résultats :

Seniors : Abdallah Hida (Kawkab de Marrakech), Abderrazak Hajouji (Yacht Club d'Agadir) et Yassine Hatiri (Association Lions de Marrakech de cyclisme)

Juniors : Réda Damoun (Yacht Club d'Agadir)

Cadets : Abderrahmane Bassiri (Club Agadir de vélo de montagne)

Minimes : Walid Sakhi (Association roue de Sahara cyclist), Anas Rahimi (Association roue de Sahara cyclist) et Abderrazak Bennis (Association jeunesse Marrakech)

Benjamins : Amine Oehikh (Club Agadir de vélo de montagne), Ammer Hamami (Club Agadir de vélo

de montagne) et Alaeddine Al Kabich (Club Agadir de vélo de montagne)

Elite : Abdelaziz Dabhi (Club Agadir de vélo de montagne), Omar Nadj (Club Agadir de vélo de montagne) et Abdallah Ifrane (Yacht Club d'Agadir)

Dames : Wissal Baoubou (Club Agadir de vélo de montagne) et Boutaina Houmissi (Club Agadir de vélo de montagne)

Par ailleurs, les ligues de l'Orient et de Souss-Massa ont organisé deux courses régionales dans des circuits fermés, avec la participation de tous les clubs affiliés à la Fédération Royale marocaine de cyclisme.

Téhéran expose des voitures vintage, vestiges de la famille impériale

La famille impériale iranienne appréciait les voitures allemandes, elle en fut récompensée. Mercedes, Porsche et Volkswagen s'associèrent en 1972 pour construire une automobile inédite, la MPV Téhéran, un "cadeau" des constructeurs pour apprendre à conduire au prince héritier Réza, âgé de 12 ans.

Cette monoplace orange possède deux clés: une en argent qui bride le moteur à 30 km/h et une autre en or qui permet au véhicule d'atteindre 170 km/h.

Immobilisée depuis la révolution de 1979, qui renversa la monarchie, elle fait encore rêver les jeunes qui visitent le musée des voitures anciennes de Téhéran.

Ce musée a été inauguré il y a un mois à l'initiative de la "Fondation des déshérités" ("mostazafan" en persan), qui gère les biens des dignitaires de l'ancien régime confisqués après la Révolution.

Près de 20.000 personnes s'y sont précipitées, soit plus que le nombre de visiteurs au musée national chaque mois.

"J'aime beaucoup cet endroit car il regroupe quelques-unes des res-

choses qui soient restées après la Révolution. Ces objets nous font parcourir notre histoire", confie Farzaneh, une retraitée de 55 ans.

L'édifice s'étend sur 11.000 m², abrite 55 voitures, deux carrosses et quatre motos, dont l'une fut conduite par Farah Diba, la dernière impératrice.

Cent autres véhicules sont encore dans des entrepôts et attendent d'être méticuleusement restaurés pour prendre place un jour dans le musée.

Le bâtiment est situé dans la zone industrielle à l'ouest de Téhéran où sont implantées les usines automobiles du pays.

Avec fierté, le jeune directeur montre la Rolls-Royce noire Silver Ghost 1922, non pas tant pour son luxe mais parce que la République islamique a réussi à garder ce joyau à l'issue d'une bataille épique avec la famille impériale iranienne déchue.

"Six mois avant la Révolution, la voiture avait été envoyée chez Rolls-Royce pour réhabilitation. Après la chute de la monarchie en 1979, la famille Pahlavi a réclamé à l'usine de la lui rendre en soutenant qu'elle appartenait à la dynastie", explique Mo-



hammad Faal.

Mais, à l'issue d'une bataille juridique, un tribunal du Royaume-Uni a décrété que le véhicule appartenait à l'Etat iranien et non à la famille Pahlavi. "La voiture est retournée en Iran", dit M. Faal.

Le joyau du musée est l'américaine Pierce Arrow "Model A" construite en 1930, qui fut à l'époque la voiture la plus chère des Etats-Unis. Une fantaisie de 30.000 dollars de l'époque, soit un huitième du budget de l'Etat, acquise par Réza Shah, le

fondateur de la dynastie Pahlavi.

Les pare-chocs, le pare-brise et les phares sont chromés or tandis que sur les portes est fixé l'écusson impérial. Le souverain l'a offerte ensuite à son fils Mohammad Réza, détrôné par la Révolution islamique il y a 42 ans. Avant d'être chassé du pouvoir, il l'a utilisée lors de cérémonies, notamment son mariage avec sa deuxième femme Soraya et pour les funérailles de son père Réza Shah. "Nous considérons que ces voitures font partie du patrimoine culturel iranien et appar-

tiennent au peuple et non pas à la famille royale", répond le directeur du musée à ceux qui s'étonnent de cet attachement aux oripeaux de la monarchie.

"Peu importe qui possédait ces voitures. Elles appartiennent à la nation iranienne, pas à un roi particulier. Nous aimons admirer la beauté de la voiture en prenant en compte son histoire, et nous apprécions les efforts de ses fabricants et concepteurs", ajoute l'homme en charge de ces trésors nationaux.

Les visiteurs se pressent aussi devant la Mercedes 500 K Autobahn Kurier de 1934, un cadeau d'Adolf Hitler à Réza Shah, que le Führer appréciait.

Ce qui en fait une voiture d'exception, c'est que, sur les six construites par la compagnie allemande, cinq ont été détruites durant la Seconde Guerre mondiale. La seule survivante est celle qui se trouve dans ce musée.

"Mercedes nous a proposé de l'acheter au prix que nous fixerons, car la firme désirait ardemment l'avoir dans son musée mais nous avons refusé", confie M. Faal.

Recettes

Cannelloni aux deux farces



Ingrédients pour 4 personnes

1 paquet de cannelloni

2 briques de sauce tomate cuisinée ail et oignon

Heinz

1 boule de mozzarella

Pour la farce aux aubergines :

2 aubergines

1 filet d'huile d'olive

1 cuillère à soupe de crème

20 gr de chapelure

1 œuf

cumin

sél, poivre

Pour la farce à la viande :

250 g de viande de bœuf haché

1 oignon

1 gousse d'ail

sél, poivre

20 g de chapelure

1 œuf

1 filet d'huile d'olive

Préparation de la recette

Préchauffer le four à 200°C.

Couper les aubergines en 2 dans le sens de la longueur et quadriller la chair.

Les arroser d'un filet d'huile d'olive et les mettre dans le four pour environ 20 minutes.

Préparer la farce à la viande :

Émincer l'oignon et la gousse d'ail et faire blondir le tout à la poêle dans 1 filet d'huile d'olive.

Ajouter la viande hachée et laisser dorer légèrement. Saler et poivrer.

Une fois le feu éteint et la préparation légèrement refroidie, ajouter la chapelure puis l'œuf. Remuer vivement pour que l'œuf ne cuise pas et réserver.

Continuer la préparation de la farce aux aubergines :

Lorsque les aubergines sont cuites, à l'aide d'une petite cuillère retirer la chair des aubergines et la mettre dans un mixeur avec la chapelure, la crème, l'œuf, du sel et du poivre et une pointe de cumin.

Mixer le tout et réserver.

Baisser le four à 180°C (thermostat 6).

Mettre un peu de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz au fond d'un plat à gratin.

Farcir les cannelloni avec chacune des farces et les poser dans le plat à gratin en alternant les goûts.

Couvrir de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz puis réaliser une seconde couche de cannelloni.

Couvrir à nouveau de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz puis répéter l'opération jusqu'à épuisement des cannelloni.

Couvrir le plat de papier aluminium et enfourner pour 15 minutes de cuisson.

Au bout des 15 minutes, enlever l'aluminium, couper la mozzarella en rondelles et poser celles-ci sur le gratin. Remettre au four pour 20 à 25 minutes.

Le Pentagone crée un bureau d'analyse des ovnis

Le Pentagone a annoncé la création d'un bureau chargé de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations sur les objets volants non identifiés (ovnis) observés par les différentes branches de l'armée américaine.

Ce "groupe de synchronisation sur l'identification et la gestion des objets aériens" ou AOIMSG selon son acronyme en anglais, remplace la "cellule de travail sur les phénomènes aériens non identifiés" créée en août 2020 et confiée alors à l'US Navy, a annoncé le ministère américain de la Défense dans un communiqué publié dans la nuit de mardi à mercredi.

Le bureau est placé sous la responsabilité du sous-secrétaire à la Défense chargé du Renseignement et de la Sécurité, signe que pour les militaires américains, les "phénomènes aériens non identifiés" ne proviennent pas de petits hommes verts mais plutôt de très réels adversaires des Etats-Unis.

Washington s'inquiète notamment des capacités d'espionnage de la Chine à l'aide de drones ou d'autres moyens aéroportés.

Le futur directeur de l'AOIMSG, pas encore nommé, synchronisera les activités dans ce domaine des diverses branches de l'armée et des services de renseignement américains.



Le Pentagone a diffusé l'an dernier trois vidéos prises par des pilotes de l'US Navy — l'une en novembre 2004 et les deux autres en janvier 2015 — montrant des rencontres en vol avec des "phénomènes aériens non identifiés".

Sur l'une, on peut voir un objet de forme oblongue se déplaçant rapidement et qui, quelques secondes après avoir été repéré par un des capteurs à bord de l'appareil de l'US Navy, disparaît à la suite d'une soudaine accélération.

Dans une autre vidéo, on distingue un objet au-dessus des nuages, le pilote se demandant s'il s'agit d'un drone.